

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1915

20 août 2011

### SOMMAIRE

Advanced Investment S.A. ....	91874	Iona Management S.à r.l. ....	91908
Atech Corporation S.A. ....	91874	ISI Luxco 2 ....	91878
Black Tie Luxco S.à r.l. ....	91911	ISR S.A. Holding ....	91909
Bois la Dame S.A. ....	91875	J.L. Development S.A. ....	91909
Bosnia Broadband S.à r.l. ....	91875	KBC Life Fund Management ....	91910
Cabmach S.A. ....	91877	Kingsberry S.A. ....	91920
Captiva Nexis S.à r.l. ....	91875	Kiowatt S.A. ....	91920
Carmarguen Finance S.A. ....	91920	Linec Immobilière S.A. ....	91910
ChemCore S.A. ....	91917	Luxeco S.A. ....	91910
Clarins Groupe S.à r.l. ....	91876	Mangusta Investment S.A. ....	91911
Copper Holdings Flexible S.à r.l. ....	91875	Marina Bay S.A. ....	91911
Corilux S.A. ....	91876	Morro Investments SA ....	91911
Eagle Holdings & Investments S.A. ....	91874	Orion Master III Luxembourg S.à r.l. ....	91911
Electro Kontakt S.à r.l. ....	91920	Partim International SPF S.A. ....	91912
Entreprise Vert 6 S.à r.l. ....	91876	PEC Holdings S.à r.l. ....	91912
Euraudit Consult S.A. ....	91875	Pharmacos S.A. ....	91912
Exair S.A. ....	91876	Pierre Production S.A. ....	91913
Excellence Charter SA ....	91878	PMB Real Estate S.A. ....	91913
Excellencia Capital S.A. SICAV SIF ....	91905	Ranium International S.A. ....	91913
Excellencia Securities S.A. ....	91906	RCR Industrial Flooring S.à r.l. ....	91913
FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA So-		Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à	
ciété à responsabilité limitée ....	91906	r.l. ....	91914
FPS Audit S.à r.l. ....	91906	Ronndriesch 4 S.A. ....	91914
FTF Galleon S.A. ....	91877	Sofidex S.à r.l. ....	91915
Golden Tulip MENA S.à r.l. ....	91907	Solvadis Holding S.à r.l. ....	91916
GT Investments S.à r.l. ....	91907	SOUTHINVEST S.A., société de gestion	
GT Licensing Lux S.à r.l. ....	91907	de patrimoine familial ....	91916
H Holdings ....	91908	Speedquest Finance ....	91917
Hoche Partners Real Estate S.A. ....	91908	Spilform S.A. ....	91915
ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A. ....	91908	SRE Consulting S.A. ....	91916
Indosuez Capital Luxembourg S.A. ....	91909	Strategic Real Estate Consulting S.A. ....	91916
International Century Corporation S.A.,		Summer Investment S.à r.l. ....	91915
SPF ....	91877		
International Participation Company			
(Iparco) S.A., SPF ....	91909		

**Advanced Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.240.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011086035/18.

(110096816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Atech Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.789.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2011*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011086052/18.

(110096814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Eagle Holdings & Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.903.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée  
générale ordinaire tenue le 15 avril 2011*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

EAGLE HOLDINGS &amp; INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011086120/17.

(110096971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Bois la Dame S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 98.569.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 mai 2011*

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

BOIS LA DAME S.A.

Référence de publication: 2011086058/12.

(110096876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62073 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086059/10.

(110096826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086070/10.

(110097090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Copper Holdings Flexible S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.832.046,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.127.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086078/11.

(110096718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Euraudit Consult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.612.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086130/10.

(110096729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Clarins Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 200.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.384.

—  
Par résolutions signées en date du 14 juin 2011, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086074/14.

(110096770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Corilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 74.916.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2011, tenue à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration en date du 14 mars 2011 la résolution suivante:

*Résolution unique*

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086092/13.

(110096838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Entreprise Vert 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.996.

—  
L'adresse de l'associé Andreas Augustin a changé et se trouve à présent au 25, Lipowskystrasse, 81373 Munich, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086118/12.

(110096765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Exair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.214.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 juin 2011*

Acceptation de la démission Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

*Pour la société EXAIR S.A.*

Laurent LAFOND

*Administrateur Unique*

Référence de publication: 2011086138/14.

(110097002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Cabmach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.026.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086080/18.

(110097024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**FTF Galleon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 154.340.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 8 juin 2011*

Le 8 juin 2011, le Conseil d'Administration de FTF Galleon S.A. ("la Société"), a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Dariusz Krawczyk, né le 5 août 1967 à Tomaszow-Mazowicki, Pologne et résidant au 8/11 Emaus Street, 30201 Krakow, Pologne, en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société avec effet au 8 juin 2011, son mandat expirant le 8 juin 2014;

Luxembourg, le 22 juin 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011086165/17.

(110096834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**International Century Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 42.406.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée  
générale ordinaire du 20 mai 2011*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans, qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

*Extrait des résolutions prises lors de la  
réunion du conseil d'administration du 20 mai 2011*

Monsieur Salim SFEIR, banquier, demeurant 221, rue Foch, 7359 Beyrouth, Liban, est nommé président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, c.-à-d. jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086218/18.

(110096962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Excellence Charter SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.901.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires ainsi que par le conseil d'administration tenus le 22 juin 2011*

L'assemblée révoque Monsieur Luigi ZUNINO de ses fonctions d'administrateur, Président du conseil d'administration et administrateur délégué.

L'assemblée révoque Madame Stefania COSSETTI de ses fonctions d'administrateur.

L'assemblée nomme Monsieur Philippe JANSSENS demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

L'assemblée nomme Madame Madeleine SIMEON demeurant professionnellement au 32, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

L'assemblée renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

L'assemblée renouvelle la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

Le conseil d'administration élit Monsieur Jean-Luc JOURDAN, aux fonctions de Président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

Le conseil d'administration nomme Monsieur Philippe JANSSENS aux fonctions d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016 ; lequel aura dans le cadre de ses fonctions d'administrateur délégué, tous pouvoirs de signature conjointe à la signature du Président du conseil d'administration.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086139/27.

(110097008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**ISI Luxco 2, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 153.707.

—  
 In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of April.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ISI Luxco 2 (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 153.707, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on 26 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1513 of the 23 July 2010. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The meeting is opened with Me Katia GAUZES, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Me Adrian ALDINGER, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Yan YANG, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Acknowledgement and approval of the management incentive plan (the "MIP Plan") in relation to the acquisition of a proportion of the senior secured debt of the Ideal Standard Group, including, without limitation, the approval of the issuance of certain different classes of CPECs to certain executives of the Ideal Standard Group, convertible in the equivalent classes of voting ordinary shares of the Company;

2. Amendment and restatement of the articles of association (the "Articles") of the Company including, without limitation, by (i) increasing the authorised share capital of the Company through the creation of different classes of shares in which the newly issued CPECs are convertible (ii) changing the nominal capital of the Company to one euro cent (EUR 0.01) per share and (iii) providing for a distribution waterfall among the securityholders of the Company based on the type of securities held; and

3. Miscellaneous, including the approval of any ancillary documents and/or actions in connection with the MIP Plan.

II. - That the present meeting was duly convened by means of convening notices which were sent by the Company to each shareholders by registered mail. Most notices were sent on 4 April 2011 except for a few that were sent on 5 April 2011 but in respect to these, the concerned shareholders have waived their right to the 8-day prior notice.

III. - That, based on the attached attendance list, 100% of the share capital is present or represented at the present general meeting.

IV. - That the shareholders present or represented, the proxies for the represented shareholders as well as the shares held by them are shown on an attendance list drafted, organised and certified by the members of the board of the meeting which, after signature "ne varietur" by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the board of the meeting and the public notary, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

V. - That the present meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolves to acknowledge and approve the MIP Plan in relation to the acquisition of a proportion of the senior secured debt of the Ideal Standard Group, including, without limitation, the approval of the issuance of certain different classes of convertible preferred equity certificates (the "CPECs") to certain executives of the Ideal Standard Group, convertible in the equivalent classes of voting ordinary shares of the Company.

#### *Second resolution*

As a result of the abovementioned resolution, the general meeting resolves to amend and restate the Articles of the Company, which shall now read as follows:

### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a public limited company (société en commandite par actions) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "ISI Luxco 2".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Münsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

### **B. Shareholders' liability**

**Art. 6.** The general partner of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

### **C. Share capital - Shares**

#### **Art. 7. Corporate Capital.**

##### **7.1. Subscribed Capital**

The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each; and b) one hundred (100) management shares (the “Management Shares”) having a par value of one euro cent (EUR 0.01).

To the extent that the classes of shares listed in Article 7.17 are issued by the Company, such shares will have the rights and obligations set out in Articles 7.2 to 7.11 below:

#### 7.2 The Class 1A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 1A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 1A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 1A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 1A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 1A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.3 The Class 1B Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 1B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 1B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 1B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 1B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 1B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.4 The Class 2A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 2A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 2A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 2A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 2A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 2A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.5 The Class 2B Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 2B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 2B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 2B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 2B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 2B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.6 The Class 3A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 3A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 3A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 3A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 3A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 3A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.7 The Class 3B Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 3B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 3B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 3B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 3B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 3B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.8 The Class 4A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 4A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 4A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 4A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 4A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 4A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.9 The Class 4B Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 4B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 4B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 4B



Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 4B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 4B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.10 The Class 5A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 5A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 5A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 5A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 5A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 5A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.11 The Class 5B Ordinary Shares.

(a) Description. All Class 5B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class 5B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class 5B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class 5B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class 5B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.12. The Class A Ordinary Shares.

(a) Description. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Commandité so directs, be retired with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 7.13 Management Share(s).

(a) Description. All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets except as otherwise provided herein.

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

(c) Redemption; Convertibility. Management Shares will not be subject to mandatory redemption (except as may from time to time be set forth in a separate agreement) and will not be convertible into any other shares.

#### 7.14. Ordinary Share Redemption and Convertibility.

(a) Redeemable Shares. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Redeemable shares bear the same rights to receive Distributions and have the same voting rights as non-redeemable Ordinary Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, subscribed and fully paid redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the Commandité by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with Article 15.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

(d) Redemption Price. Except as provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the Commandité(s), or by such person appointed by the Commandité(s), on the basis of the Fair Market Value of such Securities, in accordance with the rules the Commandité(s) shall reasonably regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Commandité(s) shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(e) Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and any holders of Securities at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such

holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(f) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

#### 7.15. Distributions

If any Distribution is determined to be made by the Company's shareholders' meeting and/or by the Commandité (whether by interim or final dividend, redemption, retirement or otherwise), the holders of Securities will be entitled to receive Distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Commandité out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) the Class A Ordinary Shareholders shall be entitled, on a pro rata basis based on the number of Class A Ordinary Shares held by each Class A Ordinary Shareholder, to receive all Distributions made by the Company until the nominal value of all Class A Ordinary Shares shall have been repaid in full to the Class A Ordinary Shareholders;

(b) If any Distribution in respect of the Series 1 PECs or any PE Fees are paid to the Bain Investors or their Affiliates, the Holders of the Series 1 PECs, the Class 5A Securityholders and the Class 5B Securityholders will be entitled to receive or be allocated, as applicable, amounts equal to their respective percentages of the aggregate of all such Distributions and PE Fees on a pro rata basis:

i. as to ninety-seven point six three one four five five three one three seven six two seven zero zero per cent (97.631455313762700%) to the Holders of the Series 1 PECs as a whole (pro rata amongst such Holders of the Series 1 PECs based upon the number of Series 1 PECs held by each of them) or in the case of PE Fees, to the Bain Investors or their Affiliates; and

ii. as to two point three six eight five four four six eight six two three seven two eight zero per cent (2.368544686237280%) to the Class 5A Securityholders and the Class 5B Securityholders as a whole (pro rata amongst such Class 5A Securityholders and Class 5B Securityholders based upon the number of Series 5A Securities and Series 5B Securities held by each of them);

until such time as the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche I Return.

(c) after the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche I Return, concurrently with any further Distributions made to the holders of the Series 1 PECs or PE Fees paid to the Bain Investors or their Affiliates, the holders of the Series 1 PECs, the Class 5A Securityholders, the Class 5B Securityholders, the Class 1A Securityholders and the Class 1B Securityholders shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, amounts equal to their respective percentages of the aggregate of all such Distributions and PE Fees on a pro rata basis:

i. as to ninety-six point five four one seven four six six seven two zero two six nine zero zero per cent (96.541746672026900 %) to the holders of the Series 1 PECs as a whole (pro rata amongst such holders of the Series 1 PECs based upon the number of Series 1 PECs held by each of them), or in the case of any PE Fees, to the Bain Investors or their Affiliates;

ii. as to two point three six eight five four four six eight six two three seven two eight zero per cent (2.368544686237280 %) to the Class 5A Securityholders and the Class 5B Securityholders as a whole (pro rata amongst such Class 5A Securityholders and Class 5B Securityholders based upon the number of Series 5A Securities and Series 5B Securities held by each of them); and

iii. as to one point zero eight nine seven zero eight six four one seven three five seven eight zero per cent (1.089708641735780 %) to the Class 1A Securityholders and the Class 1B Securityholders as a whole, (pro rata amongst such Class 1A Securityholders and the Class 1B Securityholders based upon the number of Class 1A Securities and Class 1B Securities held by each of them),

until such time as the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche II Return. Thereafter, the Company shall have fully repaid all its obligations under the Series 1A Securities and the Series 1B Securities and the Series 1A Securityholders and the Series 1B Securityholders shall not be entitled to any further Distributions and the Tranche II Return shall be treated as satisfied;

provided that in respect of such Distributions to be allocated pursuant to Article 7.15(c)(iii) to each Class 1A Securityholder and Class 1B Securityholder, an amount equal to the Distributions allocated to such Class 1A Securityholder and Class 1B Securityholder multiplied by the holder's relevant Accretion Percentage through and including the payment date of the Distribution shall be paid to each Class 1A Securityholder and Class 1B Securityholder. Any amount of such allocated Distributions not paid to such Class 1A Securityholder and Class 1B Securityholder as a result of the relevant Class 1A Securities and Class 1B Securities constituting Non-Accreted Securities, shall be recorded as a liability of the Company payable to such holder, and cash in respect of such liability shall be segregated into a reserve account owed to the same holder otherwise entitled to receive such Distribution (each, together with those amounts described in the proviso to Articles 7.15(d)(iii) 7.15(e)(iii) and 7.15(f)(iii) a "Securityholder Non-Accreted Distribution Amount"). The Commandité shall procure, to the extent it is reasonably able to, that any such reserve account is interest-bearing and is

set up in a manner so as to ensure that no other creditors of the Company shall have any rights in respect of any Securityholder Non-Accreted Distribution Amount. On each Relevant Anniversary (or the following Business Day) such amount of the Securityholder's Securityholder Non-Accreted Distribution Amount shall be paid to such Securityholder such that the aggregate Distributions allocated pursuant to Articles 7.15(c)(iii), 7.15(d)(iii), 7.15(e)(iii) and 7.15(f)(iii), paid to the Securityholder shall be equal to the Accretion Percentage of such aggregate allocated Distributions, until the Relevant Anniversary in respect of which the Accretion Percentage equals one hundred per cent (100%) (and the Company's associated liability shall be reduced accordingly). In the event that neither the Executive who subscribed for or purchased the Securities nor any of such Executive's Permitted Transferees, as applicable, holds such Securities then, unless the Commandité in its sole discretion decides otherwise, the Securityholder Non-Accreted Distribution Amount attributable to such Executive's Securities shall be re-allocated to the Company and the associated liability of the Company shall be extinguished accordingly;

(d) after the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche II Return, concurrently with any further Distributions made to the holders of the Series 1 PECs or PE Fees paid to the Bain Investors or their Affiliates, the holders of the Series 1 PECs, the Class 5A Securityholders, the Class 5B Securityholders, the Class 2A Securityholders and the Class 2B Securityholders shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, amounts equal to their respective percentages of the aggregate of all such Distributions and PE Fees on a pro rata basis:

i. as to ninety-three point zero eight three four nine three three four four zero five three nine zero zero per cent (93.083493344053900 %) per cent to the holders of the Series 1 PECs as a whole (pro rata amongst such holders of the Series 1 PECs based upon the number of Series 1 PECs held by each of them) or in the case of any PE Fees, to the Bain Investors or their Affiliates;

ii. as to two point three six eight five four four six eight six two three seven two eight zero per cent (2.368544686237280 %) to the Class 5A Securityholders and the Class 5B Securityholders as a whole (pro rata amongst such Class 5A Securityholders and Class 5B Securityholders based upon the number of Series 5A Securities and Series 5B Securities held by each of them); and

iii. as to four point five four seven nine six one nine six nine seven zero eight eight three zero per cent (4.547961969708830 %) to the Class 2A Securityholders and to the Class 2B Securityholders as a whole, (pro rata amongst such Class 2A Securityholders and Class 2B Securityholders based upon the number of Class 2A Securities and Class 2B Securities held by each of them),

until such time as the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche III Return. Thereafter, the Company shall have fully repaid all its obligations under the Series 2A Securities and the Series 2B Securities and the Series 2A Securityholders and the Series 2B Securityholders shall not be entitled to any further Distributions and the Tranche III Return shall be treated as satisfied;

provided that all Distributions allocated pursuant to this Article 7.15(d)(iii) shall be paid to each Class 2A Securityholder and Class 2B Securityholder in an amount equal to the Distributions apportioned to such holder multiplied by the holder's relevant Accretion Percentage through and including such payment date. Any amount of such allocated Distributions not paid to such Class 2A Securityholder and Class 2B Securityholder as a result of the relevant Class 2A Securities and Class 2B Securities constituting Non-Accreted Securities, shall constitute part of the Securityholder Non-Accreted Distribution Amount and be subject to the provisions relating thereto set out in Article 7.15(c);

(e) after the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche III Return, concurrently with any further Distributions made to the holders of the Series 1 PECs, or PE Fees paid to the Bain Investors or their Affiliates, the holders of the Series 1 PECs, the Class 5A Securityholders, the Class 5B Securityholders, the Class 3A Securityholders and the Class 3B Securityholders shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, amounts equal to their respective percentages of the aggregate of all such Distributions and PE Fees on a pro rata basis:

i. as to eighty-eight point four seven two four eight eight nine zero six seven five six five zero zero per cent (88.472488906756500 %) to the holders of the Series 1 PECs a whole (pro rata amongst such holders of the Series 1 PECs based upon the number of Series 1 PECs held by each of them) or in the case of any PE Fees, to the Bain Investors or their Affiliates;

ii. as to two point three six eight five four four six eight six two three seven two eight zero per cent (2.368544686237280 %) to the Class 5A Securityholders and the Class 5B Securityholders as a whole (pro rata amongst such Class 5A Securityholders and Class 5B Securityholders based upon the number of Series 5A Securities and Class 5B Securities held by each of them); and

iii. as to nine point one five eight nine six six four zero seven zero zero six two four zero per cent (9.158966407006240 %) to the Class 3A Securityholders and the Class 3B Securityholders as a whole, (pro rata amongst such Class 3A Securityholders and Class 3B Securityholders based upon the number of Class 3A Securities and Class 3B Securities held by each of them),

until such time as the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche IV Return. Thereafter, the Company shall have fully repaid all its obligations under the Series 3A Securities and the Series 3B Securities and the Series 3A Securityholders and the Series 3B Securityholders shall not be entitled to any further Distributions and the Tranche IV Return shall be treated as satisfied;

provided that all Distributions allocated pursuant to this Article 7.15(e)(iii) shall be paid to each Class 3A Securityholder and Class 3B Securityholder in an amount equal to the Distributions apportioned to such holder multiplied by the holder's relevant Accretion Percentage through and including such payment date. Any amount of such allocated Distributions not paid to such Class 3A Securityholder and Class 3B Securityholder as a result of the relevant Class 3A Securities and Class 3B Securities constituting Non-Accreted Securities, shall constitute part of the Securityholder Non-Accreted Distribution Amount and be subject to the provisions relating thereto set out in Article 7.15(c).

(f) after the Total Proceeds received by the Bain Investors equals the Tranche IV Return, concurrently with any further Distributions made to the holders of the Series 1 PECs or PE Fees paid to the Bain Investors or their Affiliates, the holders of the Series 1 PECs, the Class 5A Securityholders, the Class 5B Securityholders, the Class 4A Securityholders and the Class 4B Securityholders shall be entitled to receive or be allocated, as applicable, amounts equal to their respective percentages of the aggregate of all further Distributions and PE Fees on a pro rata basis:

i. as to eighty-two point seven zero eight seven three three three six zero one three four seven zero zero per cent (82.708733360134700 %) to the holders of the Series 1 PECs as a whole (pro rata amongst such holders of the Series 1 PECs based upon the number of Series 1 PECs held by each of them) or in the case of any PE Fees, to the Bain Investors or their Affiliates;

ii. as to two point three six eight five four four six eight six two three seven two eight zero per cent (2.368544686237280 %) to the Class 5A Securityholders and Class 5B Securityholders as a whole (pro rata amongst such Class 5A Securityholders and Class 5B Securityholders based upon the number of Series 5A Securities and Series 5B Securities held by each of them); and

iii. as to fourteen point nine two two seven two one nine five three six two eight zero zero zero per cent (14.922721953628000 %) to the Class 4A Securityholders and the Class 4B Securityholders as a whole, (pro rata amongst such Class 4A Securityholders and the Class 4B Securityholders based upon the number of Class 4A Securities and Class 4B Securities held by each of them).

provided that all Distributions allocated pursuant to this Article 7.15(f)(iii), shall be paid to each Class 4A Securityholder and Class 4B Securityholder in an amount equal to the distributions apportioned to such holder multiplied by the holder's relevant Accretion Percentage through and including such payment date. Any amount of such allocated Distributions not paid to such Class 4A Securityholder, and Class 4B Securityholder as a result of the relevant Class 4A Securities and Class 4B Securities constituting Non-Accreted Securities, shall constitute part of the Securityholder Non-Accreted Distribution Amount and be subject to the provisions relating thereto set out in Article 7.15(c).

(g) For the avoidance of doubt, the foregoing order and priority of Distributions set out in this Article 7.15 shall be of no further force, effect and validity upon (i) the full repayment, satisfaction and release of the Senior Debt and (ii) all proceeds (including principal, interest and any related fees) from such Senior Debt (including for the avoidance of doubt all amounts received pursuant to the Cash Injection) having been distributed to the Securityholders in accordance with this Article 7.15, and the A Ordinary Shareholders shall be entitled to all remaining Distributions.

#### 7.16. Liquidation Rights.

In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all debts and liabilities of the Company (other than in respect of any PECs or CPECs), the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 7.15 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 7.16, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

#### 7.17. Authorized Capital.

The Company has an authorized capital which is fixed at six hundred and forty two million eight hundred and twenty seven thousand and six hundred forty nine euros (EUR 642,827,649), including the subscribed capital, represented by:

(a) thirty-one million four hundred forty-one thousand thirty-one (31,441,031) class 1A ordinary shares (the "Class 1A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(b) nineteen million nine hundred eleven thousand eight hundred thirty-five (19,911,835) class 1B ordinary shares (the "Class 1B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(c) sixty-one million three hundred sixty-seven thousand nine hundred ninety-seven (61,367,997) class 2A ordinary shares (the "Class 2A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(d) thirty-eight million eight hundred sixty-four thousand eight hundred (38,864,800) class 2B ordinary shares (the "Class 2B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(e) twenty-three million seven hundred forty-two thousand three hundred fifty-four (23,742,354) class 3A ordinary shares (the "Class 3A Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(f) fifteen million thirty-six thousand two hundred six (15,036,206) class 3B ordinary shares (the "Class 3B Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(g) sixty-one thousand two hundred twenty-five (61,225) class 4A ordinary shares (the “Class 4A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(h) thirty-eight thousand seven hundred seventy-five (38,775) class 4B ordinary shares (the “Class 4B Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(i) two hundred seventy million six hundred eighty-five thousand nine hundred thirty-two (270,685,932) class 5A ordinary shares (the “Class 5A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(j) one hundred seventy-one million four hundred twenty-seven thousand three hundred seventy-five (171,427,375) class 5B ordinary shares (the “Class 5B Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

(k) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each; and

(l) one hundred (100) management shares (the “Management Shares”) having a par value of one euro cent (EUR 0.01).

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders’ resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Commandité is authorized to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Commandité may in its sole discretion determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. The Commandité may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Commandité, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

#### 7.18. Amendment of the subscribed and of the authorized capital.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendment of the present Articles.

#### 7.19. Definitions.

For the purpose of these Articles:

«Accretion Percentage» shall mean such percentage as determined pursuant to written agreements between the holders of Securities and the Company.

«Affiliate» or «Affiliates» means, with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Person. Any trust or nominee directly or indirectly holding securities principally for the benefit of employees of a party hereto or its Affiliates shall be deemed to be an Affiliate of such party hereto.

«Articles» means the articles of association of the Company as amended from time to time.

«Bain Investor» means ISI Cayman Holding-D L.P., and any of its Affiliates and assignees or transferees of any of its interests in the Company directly from it and “Bain Investors” means more than one of such entities.

«Bain Securities» means (i) the Series 1 PECs issued by the Company to the Bain Investors, and (ii) other Equity Securities or PECs of the Company held by the Bain Investors and (iii) any securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the Securities referred to in clause (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent Transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be Bain Securities in the hands of any subsequent or future holder (except for the Company and transferees in a Public Sale (as such term is defined in written agreements between the holders of Securities and the Company)).

«Business Day» means any day (other than a Saturday or Sunday or legal holiday) on which banks in London, England and the Grand Duchy of Luxembourg are open for business.

«Cash Injection» means (i) a one-time cash advance by the Bain Investors, the Company and/or ISI Cayman-D LP (as the case may be) to a member of the Luxco 1 Group (provided that in the case of the Bain Investors, such amount shall be contributed to the Company and/or ISI Cayman-D LP and then advanced to a member of the Luxco 1 Group) in an aggregate amount of no more than fifteen million euros (EUR 15,000,000), to be documented as Facility C under the Senior Facilities Agreement, representing amounts previously received by one or more of such entities in respect of the Senior Debt and (ii) advances by the Company to a member of the Luxco 1 Group of any subscription monies received for the purchase of any Securities.

«Class A Ordinary Shareholders» means the holders of the Class A Ordinary Shares of the Company.

«Class 1A Securities» means the Class 1A Ordinary Shares and the Series 1A CPECs.

«Class 1A Securityholders» means the holders of Class 1A Securities.

«Class 1A Shareholders» means the holders of the Class 1A Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 1B Securities» means the Class 1B Ordinary Shares and the Series 1B CPECs.  
 «Class 1B Securityholders» means the holders of Class 1B Securities.  
 «Class 1B Shareholders» means the holders of the Class 1B Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 2A Securities» means the Class 2A Ordinary Shares and the Series 2A CPECs.  
 «Class 2A Securityholders» means the holders of Class 2A Securities.  
 «Class 2A Shareholders» means the holders of the Class 2A Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 2B Securities» means the Class 2B Ordinary Shares and the Series 2B CPECs.  
 «Class 2B Securityholders» means the holders of Class 2B Securities.  
 «Class 2B Shareholders» means the holders of the Class 2B Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 3A Securities» means the Class 3A Ordinary Shares and the Series 3A CPECs.  
 «Class 3A Securityholders» means the holders of Class 3A Securities.  
 «Class 3A Shareholders» means the holders of the Class 3A Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 3B Securities» means the Class 3B Ordinary Shares and the Series 3B CPECs.  
 «Class 3B Securityholders» means the holders of Class 3B Securities.  
 «Class 3B Shareholders» means the holders of the Class 3B Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 4A Securities» means the Class 4A Ordinary Shares and the Series 4A CPECs.  
 «Class 4A Securityholders» means the holders of Class 4A Securities.  
 «Class 4A Shareholders» means the holders of the Class 4A Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 4B Securities» means the Class 4B Ordinary Shares and the Series 4B CPECs.  
 «Class 4B Securityholders» means the holders of Class 4B Securities.  
 «Class 4B Shareholders» means the holders of the Class 4B Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 5A Securities» means the Class 5A Ordinary Shares and the Series 5A CPECs.  
 «Class 5A Securityholders» means the holders of Class 5A Securities.  
 «Class 5A Shareholders» means the holders of the Class 5A Ordinary Shares of the Company.  
 «Class 5B Securities» means the Class 5B Ordinary Shares and the Series 5B CPECs.  
 «Class 5B Securityholders» means the holders of Class 5B Securities.  
 «Class 5B Shareholders» means the holders of the Class 5B Ordinary Shares of the Company.  
 «Commandité» has the meaning provided in Article 10.  
 «Company» has the meaning provided in Article 1.

«Control» shall mean in respect of a Person, the power directly or indirectly (i) to direct or cause the direction of the financial and operational management and policies of such Person, or (ii) to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, or members thereof having a majority of the voting rights exercisable at meetings thereof on all or substantially all matters, or (iii) to direct a majority of the voting rights in such Person, whether in each case through the ownership of voting securities, by contract, by agency or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

«Distribution» means each distribution made by the Company to holders of Securities, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, yield, interest, redemption, retirement, liquidating distribution, recapitalization or otherwise; provided that, none of the following shall be a Distribution: (i) any redemption or repurchase by the Company of any Securities held by an Executive or by any former Executive or any such Person's Permitted Transferees upon or following the termination of the relevant Executive's employment with the Company or any of its Subsidiaries, or (ii) any recapitalization or exchange of any outstanding Securities, or any subdivision (by stock split, stock dividend or otherwise) of any outstanding Securities, in each case involving only the receipt of equity securities in exchange for or in connection with any such recapitalization, subdivision or combination.

«Exchange Rate» means:

- (a) in the case of USD to Euro zero point eight one one one five five two seven (0.811115527); and
- (b) in the case of sterling to Euro one point two two five two zero six two two six (1.225206226).

«Executive» means at any time, any natural Person employed by, engaged by or acting as an officer of the Company or any of its Subsidiaries or any member of the Luxco 1 Group at such time.

«Fair Market Value» means, with respect to any Security or Securities, the cash proceeds that the holder of the Security would be entitled to receive, following a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed equal the net proceeds following a hypothetical sale of all the assets of the Company at their market value (but ignoring whether the Securities concerned (x) may not be freely marketable, and/or (y) represent a minority or majority interest), as determined by the Board of Directors of the Commandité in its good faith discretion, and the proceeds to be distributed are allocated in accordance with the terms and conditions of the outstanding Securities of the Company and the Articles.

«Family Group» means, with respect to any natural Person, such Person's parents (whether natural or by adoption), spouse and descendants (whether natural or by adoption) and any trust (whether arising under a settlement inter vivos, a testamentary disposition or an intestacy) solely for the benefit of such Person and/or such Person's parents, spouse and/or descendants.

«Luxco 1» means Ideal Standard International Topco S.C.A., a société en commandite par actions (limited partnership by shares) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132.771.

«Luxco 1 Group» means Ideal Standard International Topco S.C.A. and its Subsidiaries and Affiliates.

«Luxco 1 Proceeds» means (a) all Distributions (as such terms are defined in the Articles of Association of Luxco 1, but excluding PE Fees) paid or transferred to the Bain Investor (as such term is defined in the Articles of Association of Luxco 1) in relation to the Bain Securities (as such term is defined in the Articles of Association of Luxco 1) and (b) all proceeds (excluding PE Fees) paid or transferred to the Bain Investors (as such term is defined in the Articles of Association of Luxco 1) in respect of the Bain Securities (as such term is defined in the Articles of Association of Luxco 1) (to the extent not counted under paragraph (a) above).

«Management Share(s)» means the management share(s) from time to time issued by the Company.

«Non-Accreted Securities» shall have the meaning provided to such term in written agreements between the holders of Securities and the Company.

«Ordinary Shares» means the duly authorized and issued ordinary shares of the Company.

«PE Fees» has the meaning given to such term in the definition of «Total Proceeds».

«Permitted Transferees» means (i) in the case of any holder of Ordinary Shares who is a natural Person, the Person entitled to receive such holder's Ordinary Shares pursuant to applicable laws of descent and distribution, or any of such Person's Family Group and (ii) in the case of any other Person, any of its Affiliates.

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Relevant Anniversary» in relation to any Securities, means such anniversary as determined pursuant to written agreements between the holders of such Securities and the Company.

«Securities» means any and all duly authorized and issued securities of the Company.

«Securityholder» means a holder of Securities.

«Securityholder Non-Accreted Distribution Amount» has the relevant meaning provided in Article 7.15(c).

«Senior Debt» means such of the total utilizations and commitments, including discount and interest, under the Senior Facilities Agreement, as was purchased by the Company pursuant to the senior debt purchase agreement dated 29 June 2010 by and among Bain Capital Investors, LLC, ISI Luxco 2 S.C.A., ISI Cayman -D, L.P., Banc of America Securities Limited, Bank of America, N.A., Credit Suisse International and Credit Suisse Candlewood Special Situations Master Fund Limited.

«Senior Facilities Agreement» means the senior facilities agreement dated 3 October 2007 as amended and restated on 30 October 2007, as further amended by a side letter dated 2 May 2008 and as further amended and restated on or about 9 July 2008 and made between, among others, Ideal Standard International Acquisition S.à r.l. and the Senior Arrangers, the Senior Issuing Bank, the Senior Facility Agent, the Security Agent and the Original Lenders (each as defined therein) whereby the Original Lenders have agreed to make available to the borrowers certain credit facilities.

«Series 1A CPECs» means the Series 1A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 1B CPECs» means the Series 1B convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 2A CPECs» means the Series 2A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 2B CPECs» means the Series 2B convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 3A CPECs» means the Series 3A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 3B CPECs» means the Series 3B convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 4A CPECs» means the Series 4A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 4B CPECs» means the Series 4B convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 5A CPECs» means the Series 5A convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 5B CPECs» means the Series 5B convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 1 PECs» means the Series 1 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Subsidiary» or «Subsidiaries» means, with respect to any Person, any or all other Person(s) of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by such Person or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or shall Control such entity.

«Supervisory Board» has the meaning provided in Article 14.

«Total Proceeds» means the aggregate of the following, but for the avoidance of doubt, any calculation of the following shall only commence following the completion of the Cash Injection:

(a) all Distributions paid or transferred to the Bain Investors;

(b) all proceeds paid or transferred to the Bain Investors in respect of the Bain Securities (to the extent not counted under paragraph (a) above); and

(c) (i) all fees which the Bain Investors or their Affiliates receive from the Company or any member of the Luxco 1 Group for services rendered to, or transactions undertaken in respect of, in either case the Company or any member of the Luxco 1 Group (“PE Fees”) and (ii) all Luxco 1 Proceeds. If such PE Fees and/or Luxco 1 Proceeds are paid in a currency other than EUR, the relevant PE Fees and/or Luxco 1 Proceeds shall be converted into EUR at the Exchange Rate.

«Tranche I Return» means two hundred seventy-eight million five hundred eighty thousand thirty-one euros (EUR 278,580,031).

«Tranche II Return» means five hundred fifty-seven million one hundred sixty thousand sixty-one euros (EUR 557,160,061).

«Tranche III Return» means eight hundred thirty-five million seven hundred forty thousand ninety-two euros (EUR 835,740,092).

«Tranche IV Return» means one billion one hundred fourteen million three hundred twenty thousand one hundred twenty-two euros (EUR 1,114,320,122).

«Transfer» or «transfer» has the meaning provided in Article 8.3(d).

## **Art. 8 Shares, Shareholders Register, and Share Transfers.**

### **8.1. Shareholders Register.**

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders’ register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Commandité upon request of the relevant shareholder.

### **8.2. Share Ownership.**

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders’ register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

### **8.3. Share Transfer.**

(a) Declaration of Transfer. Transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders’ register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders’ register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Limitations on Transfer. Prior to the [tenth] anniversary of the Date of Issuance, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the shareholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Commandité or unless otherwise permitted pursuant to this Article 8.3.

(c) Permitted Transfers. The restrictions set forth in this Article 8.3 shall not apply with respect to (i) any Transfer of Securities by the holder thereof to any of such holder’s Permitted Transferees, after delivering written notice of such Transfer to the Commandité, or (ii) any Transfer of Securities pursuant to any agreement entered into between the Company and the holder of the relevant Securities; provided, that, the restrictions contained in this Article 8.3 will



continue to apply to any Securities held by a Permitted Transferee; provided further that, any Securities Transferred pursuant to this Article 8.3(c) to a Permitted Transferee of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon such transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor.

(d) Transfer. For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue-propriété», «usufruit» or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»)), mergers, splits («scissions»)), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such method of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

(e) Transfer of Management Share(s). The Management Share(s) held by the Commandité is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9.

(f) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

## D. Management

**Art. 9.** The Company shall be managed by ISI Luxco 2 Manager, a société anonyme existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and sole manager of the Company (herein referred to as the "Commandité").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Commandité from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 14 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager only with the affirmative vote of the Class A Ordinary Shareholders. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Commandité.

**Art. 10.** The Commandité is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Commandité.

**Art. 11.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Commandité represented by its duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Commandité at its sole discretion.

**Art. 12.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Commandité or any one or more of the directors or officers of the Commandité has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Commandité who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

## E. Supervision

**Art. 13.** The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Commandité on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Commandité that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Commandité.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

Any meeting of the Supervisory Board may be convened by any of its members or by the Commandité.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda

thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the Supervisory Board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least half of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### F. General meetings of shareholders

**Art. 14.** The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that a resolution shall be validly adopted only if approved by the Commandité.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Commandité or the Supervisory Board.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 10:30 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of incorporation, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast (but only if such two thirds majority includes an affirmative vote of the A Ordinary Shareholders).

### **G. Accounting year - Balance sheet**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10 % (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Commandité, how remainder of the annual net profits will be disposed of.

The general meeting of shareholders or the Commandité may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Commandité no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### **H. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 17.** These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Commandité, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

### **I. Liquidation**

**Art. 18.** In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

### **J. Applicable law and Translation**

**Art. 19.** For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 20.** In the case of any inconsistency between the English version and the French translation of these Articles, the English version of these Articles shall prevail.

#### *Third resolution*

The general meeting resolves to approve any ancillary documents and/or actions in connection with the MIP Plan.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille onze, le douze avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ISL Luxco 2 (la «Société»), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 153.707, constituée par acte du Notaire soussigné demeurant à Luxembourg reçu en date du 26 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1513 du 23 juillet 2010. Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est déclarée ouverte par Me Katia GAUZES, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en qualité de président, qui a désigné Me Adrian ALDINGER, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en qualité de Secrétaire.

L'assemblée a élu un scrutateur en la personne de Me Yan YANG, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil ayant été constitué de la sorte, le président a déclaré et demandé au notaire instrumentant d'établir ce qui suit:

I. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Présentation et approbation du plan de motivation des cadres (Management Incentive Plan, ci-après le «Plan MIP») dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la dette garantie Senior de Ideal Standard Group, y compris, de manière non limitative, approbation de l'émission de plusieurs classes de CPEC différentes au bénéfice de certains cadres de Ideal Standard Group, convertibles en actions ordinaires avec droit de vote de classes équivalentes de la Société;

2. Modification et mise à jour des statuts de la Société (ci-après les «Statuts») y compris, de manière non limitative, par (i) une augmentation du capital social autorisé de la Société par voie de création de différentes classes d'actions dans lesquelles les CPEC nouvellement émises sont convertibles (ii) fixation du capital nominal de la Société à un centime d'euro (EUR 0,01) par action et (iii) la garantie d'une distribution parmi les détenteurs de titres de la Société en fonction du type de titres détenus; et

3. Questions diverses, y compris l'approbation de l'ensemble des mesures et/ou documents annexes dans le cadre du Plan MIP.

II. - Que la présente assemblée a été dûment convoquée par voie d'avis de convocation dans lesquelles figure l'ordre du jour tel qu'envoyé par courrier recommandé aux actionnaires. La plupart des avis ont été envoyés le 4 avril 2011 à l'exception de quelques-uns qui ont été envoyés le 5 avril 2011, mais en ce qui concerne ces derniers, les actionnaires concernés ont renoncé à leur droit au préavis de 8 jours avant la tenue de l'assemblée.

III. - Que, sur la base de la liste d'émargement jointe, 100% du capital social sont présents ou représentés lors de la présente assemblée générale.

IV. - Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés, ainsi que les actions détenues par ces derniers figurent sur la liste de présence rédigée, structurée et certifiée par les membres du conseil d'administration laquelle, après avoir été certifiée par la signature «ne varietur» par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par le conseil d'administration et par le notaire, restera annexée au présent acte qu'il convient de joindre également.

V. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour sus-mentionné.

Après avoir approuvé la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée a été régulièrement constituée, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de présenter et d'approuver le plan de motivation des cadres (Management Incentive Plan, ci-après le «Plan MIP») dans le cadre de l'acquisition d'une partie de la dette garantie Senior de Ideal Standard Group, l'approbation de l'émission de plusieurs classes de certificats d'actions privilégiées convertibles (ci-après les «CPEC»), au bénéfice de certains cadres de Ideal Standard Group, convertibles en actions ordinaires avec droit de vote de classes équivalentes de la Société.

*Deuxième résolution*

À la suite de la résolution précitée, l'assemblée générale décide de modifier et de mettre à jour les Statuts de la Société en ces termes:

**«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre le souscripteur actuel des actions et quiconque pourrait devenir actionnaire par la suite, une société en commandite par actions (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière de titres de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, gérer ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière réputées utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «ISI Luxco 2».

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires. La Société peut établir des succursales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **B. Responsabilité des actionnaires**

**Art. 6.** L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les autres actionnaires (à toutes fins utiles autres que l'associé commandité) détenteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf dans le cadre de l'exercice de leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ils ne sont responsables que dans la limite de leurs apports à la Société.

## **C. Capital social - Actions**

### **Art. 7. Capital social.**

#### **7.1. Capital souscrit.**

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par des actions entièrement libérées, composées de:

(a) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires de Classe A») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune; et b) cent (100) actions de commandité (les«Actions de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01).

Dans la mesure où les actions des classes d'actions énumérées à l'article 7.17 sont émises par la Société, les droits et obligations prévus aux Articles 7.2 à 7.11 ci-dessous seront attachés aux dites actions:

#### **7.2 Actions Ordinaires de Classe 1A.**

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 1A achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1A sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 1A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### **7.3 Actions Ordinaires de Classe 1B.**

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 1B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 1B achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 1B sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 1B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### **7.4 Actions Ordinaires de Classe 2A.**

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 2A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 2A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 2A achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 2A sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 2A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### **7.5 Actions Ordinaires de Classe 2B.**

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 2B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 2B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 2B achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 2B sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 2B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### **7.6 Actions Ordinaires de Classe 3A.**

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 3A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 3A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs,

sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 3A achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 3A sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 3A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### 7.7 Actions Ordinaires de Classe 3B.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 3B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 3B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 3B achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 3B sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 3B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### 7.8 Actions Ordinaires de Classe 4A.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 4A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 4A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 4A achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 4A sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 4A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### 7.9 Actions Ordinaires de Classe 4B.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 4B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 4B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 4B achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 4B sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 4B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### 7.10 Actions Ordinaires de Classe 5A.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 5A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 5A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 5A achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 5A sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 5A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### 7.11 Actions Ordinaires de Classe 5B.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 5B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe 5B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe 5B achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe 5B sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe 5B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### 7.12. Les Actions Ordinaires de Classe A.

(a) Description. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes. Si le Gérant en décide ainsi, toute Action Ordinaire de Classe A achetée ou acquise d'une quelconque autre manière par la Société sera annulée, de telle sorte que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

#### 7.13. Les Action(s) de Commandité.

(a) Description. Toutes les Actions de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs, sauf stipulation contraire des présentes.

(b) Droits de vote. Chacune des Actions de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions sur lesquelles les actionnaires sont habilités à se prononcer.

(c) Rachat; Conversion. Les Actions de Commandité ne seront pas sujettes à un rachat obligatoire (sauf stipulation contraire prévue dans un accord distinct, le cas échéant) et ne seront pas convertibles en d'autres actions.

#### 7.14. Rachat et Conversion des Actions Ordinaires

(a) Actions rachetables. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Les droits aux dividendes et droits de vote attachés aux actions rachetables sont identiques à ceux attachés aux Actions Ordinaires non-rachetables, le cas échéant. Sauf stipulation statutaire ou contractuelle écrite contraire entre les actionnaires de la Société, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées pourront être rachetées au pro rata des actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, en ce compris la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue dudit rachat. Aucun droit de vote, droit à dividendes ou boni de liquidation n'est attaché aux actions rachetées. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du Gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue conformément aux stipulations de l'Article 15.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de réduction du capital souscrit; cette réserve ne peut être utilisée qu'aux fins d'augmentation du capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf stipulation statutaire ou contractuelle contraire arrêtée par écrit entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le ou les Gérants ou par toute personne nommée par le ou les Gérants, sur la base de la Juste Valeur de Marché desdits titres, conformément aux règles considérées comme justes et équitables par le ou les Gérants. En l'absence de mauvaise foi, de faute grave ou d'erreur avérée, le calcul du prix de rachat par le ou les Gérants sera définitif et contraignant pour la Société ainsi que pour l'ensemble de ses actionnaires présents, précédents et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf stipulation contractuelle contraire arrêtée par écrit entre la Société et les détenteurs de Titres au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite sera adressée par courrier recommandé ou par service de coursier international reconnu à chacun des actionnaires nominatifs dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions à racheter, la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires susceptibles d'être rachetées est tenu de remettre à la Société, le cas échéant, le ou les certificats émis afférents aux dites Actions Ordinaires. Le prix de rachat desdites Actions Ordinaires est payable à l'ordre de la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire dont les coordonnées ont été communiquées par ledit actionnaire à la Société avant la date de rachat.

(e) Conversion. Les Actions Ordinaires ne sont pas convertibles en actions d'une classe différente.

#### 7.15. Distributions.

Si l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou le Gérant décident de procéder à une Distribution (que ce soit sous forme d'acomptes sur dividendes ou de solde de dividende, de rachat d'actions, d'annulation ou de toute autre manière que ce soit), les actionnaires seront habilités à recevoir les Distributions à la date et selon les modalités de mise en paiement arrêtées par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, à partir des fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière et selon l'ordre de priorité suivants:

(a) les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A seront habilités, en fonction du nombre d'Actions Ordinaires de Classe A détenues par chacun d'entre eux, à recevoir, au pro rata, toutes les Distributions effectuées par la Société jusqu'à ce que la valeur nominale de toutes les Actions Ordinaires de Classe A soit intégralement payée au détenteur d'Actions Ordinaires de Classe A;

(b) Si les Distributions sur la Série 1 PECs ou sur les Commissions PE sont payées aux Investisseurs Bain ou à leurs Affiliés, les détenteurs des Séries 1 PECs, les détenteurs de titres de Classe 5A et 5B seront habilités à recevoir ou à se voir attribuer, le cas échéant, des montants équivalents à leurs pourcentages respectifs de l'ensemble desdits Distributions ou Commissions PE, au pro rata:

i. de quatre-vingt-dix-sept virgule six trois un quatre cinq trois un trois sept six deux sept zéro zéro pour cent (97,631455313762700 %) au bénéfice des Détenteurs des Séries 1 PECs dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les Détenteurs des Séries 1 PECs en fonction du nombre de Séries 1 PECs détenues par chacun d'entre eux), ou, dans le cas des Commissions PE, au bénéfice des Investisseurs Bain ou de leurs Affiliés;

ii. de deux virgule trois six huit cinq quatre quatre six huit six deux trois sept deux huit zéro pour cent (2,368544686237280 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 5A et 5B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 5A et 5B en fonction du nombre de Titres 5A et 5B détenus par chacun d'entre eux);

jusqu'à ce que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain soit égal au Rendement sur Tranche I.

(c) Dès lors que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain est égal au Rendement sur Tranche I, outre toute autre Distribution effectuée sur les Séries 1 PECs ou sur les Commissions PE payées aux Investisseurs Bain ou à leurs Affiliés, les détenteurs de la série 1 PECs, des titres de Classe 5A, de Classe 5B, de Classe 1A et de Classe 1B seront habilités à recevoir ou à se voir attribuer, le cas échéant, des montants correspondant à leurs pourcentages respectifs de l'ensemble desdites Distributions et Commissions en PE, au pro rata:

i. de quatre-vingt-seize virgule cinq quatre un sept quatre six six sept deux zéro deux six neuf zéro zéro pour cent (96,541746672026900 %) au bénéfice des détenteurs des Séries 1 PECs dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Séries 1 PECs en fonction du nombre de Séries 1 PECs détenues par chacun d'entre eux), ou dans le cas des Commissions PE, au bénéfice des Investisseurs Bain ou de leurs Affiliés;

ii. de deux virgule trois six huit cinq quatre quatre six huit six deux trois sept deux huit zéro pour cent (2,368544686237280 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 5A et 5B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 5A et 5B en fonction du nombre de Titres 5A et 5B détenus par chacun d'entre eux); et

iii. de un virgule zéro huit neuf sept zéro huit six quatre un sept trois cinq sept huit zéro pour cent (1,089708641735780 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 1A et 1B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 1A et 1B en fonction du nombre de Titres 1A et 1B détenus par chacun d'entre eux); et

jusqu'à ce que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain soit égal au Rendement sur Tranche II. Dès lors, la Société aura intégralement remboursé l'ensemble des obligations lui incombant relativement aux Séries 1A et 1B; et les détenteurs des Séries 1A et 1B ne seront habilités à aucune autre Distribution et le Rendement sur Tranche II sera considéré comme atteint;

étant entendu que, relativement auxdites Distributions effectuées conformément à l'Article 7.15(c)(iii) aux détenteurs des Titres de Classe 1A et 1B, un montant équivalant aux Distributions attribuées aux dits détenteur des Titres de Classe 1A et 1B multiplié par le Pourcentage d'Accroissement correspondant dudit détenteur jusqu'à la date de paiement incluse de la Distribution sera payé à chacun desdits Détenteurs de titres de Classe 1A et 1B. Tout montant desdites Distributions affectées n'ayant pas été payé au dit Détenteur d'Actions de Classe 1A ou de Classe 1B, constituant ainsi les Actions Non-Accrues correspondant aux Actions de Classe 1A et de Classe 1B, doit être enregistré en tant que dette de la Société due au détenteur concerné, et les liquidités relatives à cette dette doivent être affectées à un compte de réserve dû au détenteur concerné, qui est habilité à recevoir ladite Distribution (chacun desdits montants, ainsi que les montants visés aux Articles 7.15(d)(iii) 7.15(e)(iii) et 7.15(f)(iii), étant ci-après dénommés le «Montant Distribuible Non-Accru du Détenteur de titres»). Dans la mesure du possible, le Gérant fera en sorte que ledit compte de réserve soit rémunéré et géré de manière à ce qu'aucun autre créancier de la Société ne dispose d'aucun droit sur tout Montant Distribuible Non-Accru du Détenteur des titres. À chaque Anniversaire Correspondant (ou le Jour ouvré suivant), ledit montant Distribuible Non-Accru du Détenteur des titres doit être payé au détenteur de titres de telle manière que l'ensemble des Distributions affectées conformément aux Articles 7.15(c)(iii), 7.15(d)(iii), 7.15(e)(iii) et 7.15(f)(iii) payé au détenteur de titres soit égal au Pourcentage d'Accroissement de l'ensemble desdites Distributions affectées, jusqu'à l'Anniversaire Correspondant où le Pourcentage d'Accroissement sera égal à cent pour cent (100 %) (et le passif y afférent de la Société sera réduit en conséquence). Dans le cas où ni le Cadre ayant souscrit ou acheté les Titres, ni aucun des Cessionnaires Autorisés du Cadre, le cas échéant, ne détiendrait lesdits Titres, sauf décision discrétionnaire contraire du Gérant, le Montant Distribuible Non-Accru du Détenteur des Titres attribuable auxdits Titres du Cadre sera réaffecté à la Société et la dette de la Société sera effacée en conséquence.

(d) Dès lors que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain est égal au Rendement sur Tranche II, outre toute autre Distribution effectuée sur les Séries 1 PECs ou sur les Commissions PE payées aux Investisseurs Bain ou à leurs Affiliés, les détenteurs de la série 1 PECs, des titres de Classe 5A, de Classe 5B, de Classe 2A et de Classe 2B seront habilités à recevoir ou à se voir attribuer, le cas échéant, des montants correspondant à leurs pourcentages respectifs de l'ensemble desdites Distributions et Commissions en PE, au pro rata:

i. de quatre-vingt-treize virgule zéro huit trois quatre un trois trois quatre quatre zéro cinq trois neuf zéro zéro pour cent (93,083493344053900 %) au bénéfice des Détenteurs des Séries 1 PECs dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Séries 1 PECs en fonction du nombre de Séries 1 PECs détenues par chacun d'entre eux), ou dans le cas des Commissions en PE, au bénéfice des Investisseurs Bain ou de leurs Affiliés;

ii. de deux virgule trois six huit cinq quatre quatre six huit six deux trois sept deux huit zéro pour cent (2,368544686237280 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 5A et 5B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 5A et 5B en fonction du nombre de Titres 5A et 5B détenus par chacun d'entre eux); et

iii. de quatre virgule cinq quatre sept neuf six un neuf six neuf sept zéro huit huit trois zéro pour cent (4,547961969708830 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 2A et 2B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 2A et 2B en fonction du nombre de Titres 2A et 2B détenus par chacun d'entre eux);

jusqu'à ce que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain soit égal au Rendement sur Tranche III. Dès lors, la Société aura intégralement remboursé l'ensemble des obligations lui incombant relativement aux Titres des Séries 2A et



2B; et les détenteurs des Titres des Séries 2A et 2B ne seront habilités à aucune autre Distribution et le Rendement sur Tranche III sera considéré comme atteint;

étant entendu que, toutes les Distributions effectuées conformément au présent Article 7.15(d)(iii), seront payées à chaque détenteur de titres de Classe 2A et 2B à concurrence d'un montant égal aux Distributions attribuées au dit détenteur, multiplié par le Pourcentage d'Accroissement correspondant dudit détenteur jusqu'à la date de paiement incluse. Tout montant desdites Distributions affectées n'ayant pas été payé au dit Détenteur de titres de Classe 2A et de Classe 2B, constituant ainsi les Titres Non-Accrus correspondant aux Titres de Classe 2A et 2B, constituent une partie du Montant des Distributions des Titres Non-Accrus et sont visés par les stipulations y afférentes figurant à l'Article 7.15 (c);

(e) Dès lors que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain est égal au Rendement sur Tranche III, outre toute autre Distribution effectuée sur les Séries 1 PECs ou sur les Commissions PE payées aux Investisseurs Bain ou à leurs Affiliés, les détenteurs de la série 1 PECs, des titres de Classe 5A, de Classe 5B, de Classe 3A et de Classe 3B seront habilités à recevoir ou à se voir attribuer, le cas échéant, des montants correspondant à leurs pourcentages respectifs de l'ensemble desdites Distributions et Commissions en PE, au pro rata:

i. de quatre-vingt-huit virgule quatre sept deux quatre huit huit neuf zéro six sept cinq six cinq zéro zéro pour cent (88,472488906756500 %) au bénéfice des Détenteurs des Séries 1 PECs dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Séries 1 PECs en fonction du nombre de Séries 1 PECs détenues par chacun d'entre eux), ou dans le cas des Commissions PE, au bénéfice des Investisseurs Bain ou de leurs Affiliés;

ii. de deux virgule trois six huit cinq quatre quatre six huit six deux trois sept deux huit zéro pour cent (2,368544686237280 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 5A et 5B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 5A et 5B en fonction du nombre de Titres 5A et 5B détenus par chacun d'entre eux); et

iii. de neuf virgule un cinq huit neuf six six quatre zéro sept zéro zéro six deux quatre zéro pour cent (9,158966407006240 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 3A et 3B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 3A et 3B en fonction du nombre de Titres 3A et 3B détenus par chacun d'entre eux);

jusqu'à ce que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain soit égal au Rendement sur Tranche IV. Dès lors, la Société aura intégralement remboursé l'ensemble des obligations lui incombant relativement aux Titres des Séries 3A et 3B; et les détenteurs des Titres des Séries 3A et 3B ne seront habilités à aucune autre Distribution et le Rendement sur Tranche IV sera considéré comme atteint;

étant entendu que, toutes les Distributions effectuées conformément au présent l'Article 7.15(d)(iii), seront payées aux détenteurs des titres de Classe 3A et 3B et leur montant sera équivalent aux Distributions attribuées au dit détenteur, multiplié par le Pourcentage d'Accroissement correspondant dudit détenteur jusqu'à la date de paiement incluse. Tout montant desdites Distributions affectées n'ayant pas été payé au dit Détenteur de titres de Classe 3A et de Classe 3B, constituant ainsi les Titres Non-Accrus correspondant aux Titres de Classe 3A et 3B, constituent une partie du Montant des Distributions des Titres Non-Accrus et sont visés par les stipulations y afférentes figurant à l'Article 7.15(c).

(f) Dès lors que le Produit Total reçu par les Investisseurs Bain est égal au Rendement sur Tranche IV, outre toute autre Distribution effectuée sur les Séries 1 PECs ou sur les Commissions PE payées aux Investisseurs Bain ou à leurs Affiliés, les détenteurs de la série 1 PECs, des titres de Classe 5A, de Classe 5B, de Classe 4A et de Classe 4B seront habilités à recevoir ou à se voir attribuer, le cas échéant, des montants correspondant à leurs pourcentages respectifs de l'ensemble des autres Distributions et Commissions PE, au pro rata:

iv. de quatre-vingt-deux virgule sept zéro huit sept trois trois trois six zéro un trois quatre sept zéro zéro pour cent (82,708733360134700 %) au bénéfice des Détenteurs des Séries 1 PECs dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Séries 1 PECs en fonction du nombre de Séries 1 PECs détenues par chacun d'entre eux), ou dans le cas des Commissions PE, au bénéfice des Investisseurs Bain ou de leurs Affiliés;

v. de deux virgule trois six huit cinq quatre quatre six huit six deux trois sept deux huit zéro pour cent (2,368544686237280 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 5A et 5B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 5A et 5B en fonction du nombre de Titres 5A et 5B détenus par chacun d'entre eux); et

vi. de quatorze virgule neuf deux deux sept deux un neuf cinq trois six deux huit zéro zéro zéro pour cent (14,922721953628000 %) au bénéfice des détenteurs de Titres de Classe 4A et 4B dans leur ensemble (sur une base proportionnelle entre les détenteurs des Titres de Classe 4A et 4B en fonction du nombre de Titres 4A et 4B détenus par chacun d'entre eux).

étant entendu que, toutes les Distributions effectuées conformément au présent Article 7.15(f)(iii), seront payées aux détenteurs des titres de Classe 4A et 4B et leur montant sera équivalent aux Distributions attribuées au dit détenteur, multiplié par le Pourcentage d'Accroissement correspondant dudit détenteur jusqu'à la date de paiement incluse. Tout montant desdites Distributions affectées n'ayant pas été payé au dit Détenteur de titres de Classe 4A et de Classe 4B, constituant ainsi les Titres Non-Accrus correspondant aux Titres de Classe 4A et 4B, constituent une partie du Montant des Distributions des Titres Non-Accrus et sont visés par les stipulations y afférentes figurant à l'Article 7.15(c).

(g) A toutes fins utiles, l'ordre et la priorité suivants des Distributions énoncés au présent Article 7.15 cesseront de s'appliquer, perdront leur effet et leur validité (i) dès lors que la Dette Senior aura été intégralement remboursée, respectée et libérée et (ii) tous les produits (y compris le montant principal, les intérêts et tous les frais annexes) de la Dette Senior (y compris, à toutes fins utiles, l'ensemble des montants reçus en vertu de l'Injection de liquidités) qui auront été distribués aux Détenteurs de titres conformément au présent article 7.15 et aux Détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe A seront habilités à recevoir l'ensemble des Distributions Restantes.

#### 7.16. Droits de liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société (autres que ceux relatifs aux PECs ou CPECs), les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires, conformément aux stipulations de l'Article 7.15 ci-dessus. Ni une fusion de la Société avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion d'une ou de plusieurs autres entités avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre liquidités, titres ou autre contrepartie) de tout ou partie des actifs de la Société ne saurait être réputé constituer une liquidation au sens du présent Article 7.16, sauf si cette fusion, cette vente, ce transfert, cette location ou cet échange est opéré en relation avec ou a vocation à être un plan de liquidation intégrale ou de dissolution de la Société.

#### 7.17. Capital autorisé.

La Société dispose d'un capital autorisé de six cent quarante-deux millions huit cent vingt-sept mille six cent quarante-neuf euros (EUR 642.827.649), y compris le capital souscrit, représenté par:

(a) trente-et-un millions quatre cents quarante-et-un cents trente-et-un (31.441.031) actions ordinaires de Classe 1A (les «Actions ordinaires de Classe 1A») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(b) dix-neuf millions neuf cents onze cents huit cents trente-cinq (19.911.835) actions ordinaires de Classe 1B (les «Actions ordinaires de Classe 1B») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(c) soixante-et-un millions trois cents soixante-sept cents neuf cents quatre-vingt-dix-sept (61.367.997) actions ordinaires de Classe 2A (les «Actions Ordinaires de Classe 2A») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(d) trente-huit millions huit cents soixante-quatre mille huit cents (38.864.800) actions ordinaires de Classe 2B (les «Actions Ordinaires de Classe 2B») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(e) vingt-trois millions sept cents quarante-deux mille trois cents cinquante-quatre (23.742.354) actions ordinaires de Classe 3A (les «Actions Ordinaires de Classe 3A») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(f) quinze millions trente-six mille deux cents six (15.036.206) actions ordinaires de Classe 3B (les «Actions Ordinaires de Classe 3B») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(g) soixante-et-un mille deux cents vingt-cinq (61.225) actions ordinaires de Classe 4A (les «Actions Ordinaires de Classe 4A») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(h) trente-huit mille sept cents soixante-quinze (38.775) actions ordinaires de Classe 4B (les «Actions Ordinaires de Classe 4B») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(i) deux cents soixante-dix millions six cents quatre-vingt-cinq mille neuf cents trente-deux (270.685.932) actions ordinaires de Classe 5A (les «Actions Ordinaires de Classe 5A») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(j) cent soixante-onze millions quatre cents vingt-sept mille trois cents soixant-quinze (171.427.375) actions ordinaires de Classe 5B (les «Actions Ordinaires de Classe 5B») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune;

(k) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires de Classe A») ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune; et

(l) cent (100) actions de commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01).

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires visant à créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou en plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, plus particulièrement en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, notamment afin de fixer la date et le nombre d'actions nouvelles à souscrire et à émettre, afin de déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, afin de déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou dirigeant de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements au titre des actions nouvelles représentant tout ou partie du montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

#### 7.18. Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou diminués par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents Statuts.

## 7.19. Définitions.

Aux fins des présents Statuts:

«Pourcentage d'Accroissement» désigne le pourcentage calculé conformément aux modalités arrêtées dans des accords écrits entre les détenteurs de Titres et la Société.

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, désigne toute autre Personne directement ou indirectement Contrôlée par ladite Personne, Contrôlant ladite Personne ou étant sous un Contrôle commun avec ladite première Personne. Toute fiducie ou son représentant détenant directement ou indirectement des titres principalement pour le bénéfice des employés d'une partie aux présentes ou de ses Affiliés est réputé être un Affilié de ladite partie aux présentes.

«Statuts» désigne les statuts de la Société tels que modifiés, le cas échéant.

«Investisseur Bain» désigne ISI Cayman Holding-D L.P. ainsi que ses Affiliés, les cessionnaires et bénéficiaires d'une quelconque de ses participations dans la Société émanant d'un Investisseur Bain; et «Investisseurs Bain» désigne plusieurs d'entre eux.

«Titres Bain» désigne (i) les Séries 1 PECs émises par la Société au bénéfice des Investisseurs Bain, (ii) tout autre Titre de participation ou PECs de la Société souscrit par les Investisseurs Bain et (iii) tout titre émis ou pouvant être émis directement ou indirectement relativement aux Titres visés aux alinéas (i) ou (ii) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec la combinaison de titres, la recapitalisation, la fusion, la consolidation ou toute autre restructuration incluant une recapitalisation ou un échange, nonobstant toute cession ou tout Transfert subséquent à d'autres titulaires desdits titres. Lesdits titres demeureront des Titres Bain dans les mains de tout détenteur suivant ou futur (excepté pour la Société et pour les cessionnaires lors d'une Vente publique (tel que ce terme est défini dans des accords écrits conclus entre les détenteurs de Titres et de la Société)).

«Jours ouvrables» désigne tout jour de la semaine (autres que les samedis, dimanches et jours fériés) où les banques londoniennes et luxembourgeoises sont ouvertes pour effectuer les transactions.

«Injection de liquidités» désigne (i) une avance unique de trésorerie par les Investisseurs Bain, la Société et/ou ISI Cayman-D LP (suivant le cas) au profit d'un membre du Groupe Luxco 1 (à condition que dans le cas des Investisseurs Bain, ce montant doit être apportée à la Société et / ou ISI Cayman-D LP puis avancé à un membre du Groupe de Luxco 1) pour un montant pas plus de 15.000.000 EUR, qui doit être documenté «Facility C» en vertu du Contrat de Crédit Senior correspondant à des montants déjà reçus par une ou plusieurs desdites entités au titre de la Dette Senior et (ii) des avances effectuées par la Société au profit d'un membre du Groupe Luxco 1 du montant de la souscription reçue pour l'achat de Titres.]]»

«Détenteurs des Actions Ordinaires de Classe A» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe A de la Société.

«Titres de Classe A» désigne les Actions Ordinaires de Classe 1A et les Séries 1A CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 1A» désigne les détenteurs de Titres de Classe 1A.

«Détenteurs des Actions de Classe 1A» désigne les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1A de la Société.

«Titres de Classe 1B» désigne les Actions Ordinaires de Classe 1B et les Séries 1B CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 1B» désigne les détenteurs de Titres de Classe 1B.

«Détenteurs des Actions de Classe 1B» désigne les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 1B de la Société.

«Titres de Classe 2A» désigne les Actions Ordinaires de Classe 2A et les Séries 2A CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 2A» désigne les détenteurs de Titres de Classe 2A.

«Détenteurs des Actions de Classe 2A» désigne les détenteurs d'Actions Ordinaires de Classe 2A de la Société.

«Titres de Classe 2B» désigne les Actions Ordinaires de Classe 2B et les Séries 2B CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 2B» désigne les détenteurs de Titres de Classe 2B.

«Détenteurs des Actions de Classe 2B» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 2B de la Société.

«Titres de Classe 3A» désigne les Actions ordinaires de Classe 3A et les Séries 3A CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 3A» désigne les détenteurs de Titres de Classe 3A.

«Détenteurs des Actions de Classe 3A» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 3A de la Société.

«Titres de Classe 3B» désigne les Actions Ordinaires de Classe 3B et les Séries 3B CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 3B» désigne les détenteurs de Titres de Classe 3B.

«Détenteurs des Actions de Classe 3B» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 3B de la Société.

«Titres de Classe 4A» désigne les Actions Ordinaires de Classe 4A et les Séries 4A CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 4A» désigne les détenteurs de Titres de Classe 4A.

«Détenteurs des Actions de Classe 4A» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 4A de la Société.

«Titres de Classe 4B» désigne les Actions Ordinaires de Classe 4B et les Séries 4B CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 4B» désigne les détenteurs de Titres de Classe 4B.

«Détenteurs des Actions de Classe 4B» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 4B de la Société.

«Titres de Classe 5A» désigne les Actions Ordinaires de Classe 5A et les Séries 5A CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 5A» désigne les détenteurs de Titres de Classe 5A.

«Détenteurs des Actions de Classe 5A» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 5A de la Société.

«Titres de Classe 5B» désigne les Actions Ordinaires de Classe 5B et les Séries 5B CPECs.

«Détenteurs de Titres de Classe 5B» désigne les détenteurs de Titres de Classe 5B.

«Détenteurs des Actions de Classe 5B» désigne les détenteurs des Actions Ordinaires de Classe 5B de la Société.

«Gérant» a la signification visée à l'Article 10.

«Société» a la signification visée à l'Article 1.

«Contrôle» désigne, en relation avec une Personne, le pouvoir, direct ou indirect (i) de diriger ou de décider de la gestion financière et opérationnelle et des politiques appliquées par ladite Personne, ou (ii) de nommer les organes de gestion et d'administration de ladite Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsque les décisions sont adoptées collectivement, ou les membres de ceux-ci ayant une majorité des droits de vote exerçables lors des assemblées de celle-ci relativement à toutes les questions ou à une partie importante de celles-ci, ou (iii) de diriger la majorité des droits de vote de ladite Personne, que ce soit du fait de la détention de titres conférant un droit de vote, d'un contrat, d'un mandat ou de toute autre façon quelle qu'elle soit (en ce sens, une société en commandite est réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«Distribution» désigne toute distribution effectuée par la Société au bénéfice de détenteurs de Titres, que ce soit sous forme de liquidités, de biens ou de titres de la Société, et que ce soit sous la forme de dividendes, intérêts, rachat, annulation, distribution de liquidation, recapitalisation ou de toute autre manière; à condition qu'aucune des procédures suivantes ne soit une Distribution: (i) tout rachat par la Société de tout Titre détenu par un Cadre, par un ancien Cadre ou par tout Cessionnaire Autorisé de ladite Personne à la date du ou après le licenciement du Cadre concerné de la Société ou d'une de ses Filiales, ou (ii) toute recapitalisation ou tout échange de Titres en circulation ou toute subdivision (par scission d'actions, dividende en actions ou autrement) de Titres en circulation, chaque fois impliquant seulement la réception de titres de participation en échange de ou en relation avec toute recapitalisation, subdivision ou combinaison.

«Taux de change» désigne:

(c) dans le cas du dollar américain (USD) par rapport à l'Euro: zéro virgule huit un un un un cinq cinq deux sept (0,811115527); et

(d) dans le cas de la livre sterling par rapport à l'Euro: un virgule deux deux cinq deux zéro six deux deux six (1,225206226).

«Cadre» désigne à tout moment, toute Personne physique employée par la Société ou qui est alors habilitée par celle-ci à agir en qualité de dirigeant de la Société ou de l'une de ses Filiales ou de tout membre du Groupe Luxco 1.

«Juste valeur de marché» désigne, relativement à tout Titre, le produit en numéraires que le détenteur du Titre est habilité à recevoir, suite à une distribution hypothétique résultant de la liquidation de la Société, où le produit total à distribuer équivaut au produit net à la suite d'une vente hypothétique de l'ensemble des actifs de la Société à leur valeur de marché (sans savoir si les Titres concernés (x) peuvent être librement négociés et/ou (y) représentent une participation minoritaire ou majoritaire), ainsi que cela est déterminé par le Conseil d'administration du Gérant à sa seule discrétion et en toute bonne foi, et les produits à distribuer sont attribués conformément aux termes et conditions des Titres en circulation de la Société et des Statuts.

«Groupe Familial» désigne, concernant une Personne physique, les parents de cette Personne (qu'il s'agisse des parents naturels ou adoptifs), l'épouse et les descendants (qu'ils soient naturels ou adoptés) et tout trust (résultant soit d'une décision inter vivos, d'une disposition testamentaire ou intestat) bénéficiant uniquement à la Personne et/ou aux parents, à l'épouse et/ou aux descendants de la Personne.

«Luxco 1» désigne Ideal Standard International Topco S.C.A., société en commandite par actions de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 132.771.

«Groupe Luxco 1» désigne Ideal Standard International Topco SCA et ses Filiales et Affiliés.

«Produit de Luxco 1» désigne (a) l'ensemble des Distributions (au sens visé dans les Statuts de Luxco 1, mais à l'exclusion des Commissions PE) payées ou transférées aux Investisseurs Bain (au sens visé dans les Statuts de Luxco 1) relativement aux Titres Bain (au sens visé dans les Statuts de Luxco 1) et (b) tous les produits (hors Commissions PE) payés ou transférés aux Investisseurs Bain (au sens visé dans les Statuts de Luxco 1) relativement aux Titres Bain (au sens visé dans les Statuts de Luxco 1) (dans la mesure non visée au paragraphe (a) ci-dessus).

«Action(s) de Commandité» désigne la ou les actions de Commandité émises, le cas échéant, par la Société.

«Titres Non-Accrus» a la signification qui lui est attribuée dans les accords écrits entre les détenteurs des titres et la Société.

«Actions Ordinaires» désigne les actions ordinaires de la Société dûment autorisées et émises.

«Commissions PE» a la signification visée par la définition de «Produit Total».

«Cessionnaires Autorisés» désigne (i) dans le cas de tout détenteur d'Actions ordinaires qui est une personne physique, la Personne habilitée à recevoir lesdites Actions Ordinaires en application de la législation en vigueur en matière de succession et de distribution ou faisant partie du Groupe familial de la Personne et (ii) dans le cas de toute autre Personne, l'un de ses Affiliés.

«Personne» désigne une personne physique, une société de personnes, une personne morale, une société à responsabilité limitée, une société anonyme, un trust, une joint-venture, une organisation n'étant pas dotée de la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, une agence ou une subdivision politique de cette entité.

«Anniversaire Correspondant» relativement à tout Titre, désigne l'anniversaire tel que déterminé en vertu des accords écrits conclus entre les détenteurs desdits Titres et la Société.

«Titres» désigne l'ensemble des titres de la Société dûment autorisés et émis.

«Détenteur de titres» désigne le détenteur de Titres.

«Montant Distribuable Non-Accru du Détenteur» a la signification visée à l'Article 7.15(c).

«Dette Senior» désigne l'ensemble des utilisations et des engagements, y compris l'escompte et l'intérêt, dans le cadre du Contrat de crédit Senior, telle qu'achetée par la Société conformément à la Convention d'achat de la Dette senior du 29 juin 2010 par et parmi les Investisseurs Bain Capital, LLC, Luxco 2 S.C.A., ISI, Cayman-D, L.P., Banc of America Securities Limited, Bank of America, N.A., Credit Suisse International et Credit Suisse Candlewood Special Situations Master Fund Limited.

«Contrat de Crédit Senior» désigne le contrat de crédit senior en date du 3 octobre 2007 tel que modifié et mis à jour le 30 octobre 2007, tel que modifié ensuite par la lettre d'accompagnement datée du 2 mai 2008 et à nouveau modifié et mis à jour le 9 juillet 2008 ou aux alentours de cette date et conclu par, entre autres, Ideal Standard International Acquisition S.à r.l et les Arrangeurs principaux, la Banque d'émission principale, l'Intermédiaire principal, l'Agent des sûretés et les Prêteurs initiaux (tels que définis aux présentes), en vertu desquelles les Prêteurs initiaux ont accepté de mettre à la disposition des emprunteurs certaines facilités de crédit.

«Séries 1A CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 1A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 1B CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 1B) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 2A CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 2A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 2B CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 2B) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 3A CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 3A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 3B CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 3B) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 4A CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 4A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 4B CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 4B) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 5A CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 5A) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 5B CPECs» désigne les convertible preferred equity certificates (Séries 5B) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 1 PECs» désigne les preferred equity certificates (Séries 1), tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Filiale» ou «Filiales» désigne, relativement à tout Personne, toute autre Personne dont une majorité de tous les droits de vote des actions ou d'autres participations permettant de voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, commandités ou fidéicommissaires de cette société est alors détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par ladite Personne ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments. Aux fins des présentes, une Personne ou des Personnes est ou sont considérée(s) comme possédant une majorité des participations d'une société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou toute autre entreprise, si les profits ou les pertes de la société à responsabilité limitée, société de personnes, association ou toute autre entreprise seront attribués à cette Personne ou ces Personnes ou si cette Personne ou ces Personnes Contrôle ladite entité.

«Conseil de Surveillance» a la signification visée à l'Article 14.

«Produit Total» désigne la somme des éléments suivants, à toutes fins utiles, tout calcul de ce qui suit ne commence après l'achèvement de l'Injection de liquidités:

(d) l'ensemble des distributions payées ou transférées aux Investisseurs Bain;

(e) l'ensemble des produits payés ou transférés aux Investisseurs Bain relativement aux Titres Bain (dans la mesure non visée au paragraphe (a) ci-dessus); et

(f) (i) l'ensemble des commissions que les Investisseurs Bain ou leurs Affiliés reçoivent de la Société ou de tout membre du Groupe Luxco 1 en contrepartie des services rendus ou des opérations effectuées relativement à la Société ou tout membre du Groupe Luxco 1 («Commissions PE»), et (ii) l'ensemble des produits de Luxco 1. Si lesdits Commissions PE et/ou Produits Luxco 1 sont payés dans une monnaie autre que l'euro, les Commissions PE et/ou les Produits Luxco 1 seront convertis en euros au Taux de change.

«Rendement sur Tranche I» désigne deux cents soixante-dix-huit millions cinq cent quatre-vingt mille trente-et-un euros (EUR 278.580.031).

«Rendement sur Tranche II» désigne cinq cent cinquante-sept millions cent soixante mille soixante-et-un euros (EUR 557.160.061).

«Rendement sur Tranche III» désigne huit cents trente-cinq millions sept cent quarante mille quatre-vingt-douze euros (EUR 835.740.092).

«Rendement sur Tranche IV» désigne un milliard cent quatorze millions trois cent vingt mille cent vingt-deux euros (EUR 1.114.320.122).

«Transfert» ou «transfert» a la signification visée à l'Article 8.3(d).

## **Art. 8. Actions, Registre des Actionnaires et Transferts d'Actions.**

### **8.1. Registre des Actionnaires.**

Les actions sont et demeurent des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, une indication du nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués sur les actions ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire avisera la Société par courrier recommandé de son adresse et de toute modification de celle-ci. La Société sera en droit d'invoquer la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés et signés par le Gérant sur demande des actionnaires.

### **8.2. Propriété des Actions.**

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. A défaut, l'exercice de tous les droits attachés aux dites actions sera suspendu.

### **8.3. Transfert des Actions.**

(g) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert d'actions pourra également être opéré conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou dans tout autre document attestant du consentement du cédant et du cessionnaire.

(h) Limitations de Transfert. Avant le [dixième] anniversaire de la Date d'émission ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les actionnaires de la Société ne pourront valablement transférer les actions émises par la Société, sauf consentement écrit préalable du Gérant ou autre stipulation autorisant le transfert en vertu du présent Article 8.3.

(i) Transferts autorisés. Les restrictions stipulées au présent Article 8.3 ne s'appliqueront pas (i) au Transfert de Titres par un détenteur aux Cessionnaires Autorisés de ce détenteur, après la remise au Gérant d'une notification écrite relative à ce Transfert ou (ii) au Transfert de Titres conformément à tout accord conclu entre la Société et le détenteur des Titres correspondants; à condition que les restrictions visées dans cet Article 8,3 continuent à s'appliquer à toute Action Ordinaire détenue par un Cessionnaire Autorisé; et à la condition supplémentaire que toute Action Ordinaire transférée conformément à cet Article 8.3(c) au Cessionnaire Autorisé d'un cédant, soit retournée rapidement au cédant lorsque ce cessionnaire cessera d'être un Affilié ou un membre du Groupe Familial du cédant.

(j) Transfert. Aux fins des présents Statuts, par «Transfert» ou «transfert» on entend toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par effet de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, de la nue propriété, de l'usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) au bénéfice de quiconque d'autre que la Société elle-même, ayant ou non le statut d'actionnaire de la Société, par tout moyen (y compris, de manière non limitative, par don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gage ou par toute autre forme de transfert, cession ou aliénation de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison desdites méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et demeureront nominatives.

(k) Transfert de l'Action de Commandité. La ou les Actions de Commandité détenues par le Gérant ne sont pas transférables, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 9.

(l) Transferts en violation des présents Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec l'une des stipulations des présentes Statuts est nul et non avenu, et la Société ne saurait en aucun cas donner effet

au dit Transfert ni enregistrer ledit Transfert dans ses livres ou considérer le cessionnaire présumé desdits Titres en qualité de propriétaire desdits Titres.

#### D. Gérance

**Art. 9.** La Société sera administrée par ISI Luxco 2 Manager, société anonyme de droit luxembourgeois en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant unique de la Société (ci-après dénommée le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous réserve que le Conseil de surveillance, suivant l'Article 14 des présentes, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant par un vote affirmatif des Actionnaires titulaires des Actions Ordinaires de classe A. A défaut, la Société sera dissoute et liquidée.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 10.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de surveillance de la Société relèvent du pouvoir du Gérant.

**Art. 11.** La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant, représenté par ses représentants dûment nommés ou par la ou la signatures de toutes autres personnes auxquelles ledit pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant à sa seule discrétion.

**Art. 12.** Aucune convention ni autre transaction liant la Société à toute autre société ou entreprise ne pourra être remise en cause ou annulée du fait de l'éventuel intéressement du Gérant ou d'un ou de plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant au capital d'une autre société ou entreprise ou du fait de leur qualité d'administrateur, associé, directeur ou employé de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou le directeur du Gérant qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société entretient des relations contractuelles ou d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à pareils contrats ou pareilles affaires.

#### E. Surveillance

**Art. 13.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de ses livres et de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le Conseil de surveillance se voit attribué les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, dans sa version amendée. Le Conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les questions que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon les dispositions légales ou réglementaires ou les présentes stipulations statutaires, dépassent le champ des pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du Conseil de surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de surveillance peut élire l'un de ses membres comme président.

Toute réunion du Conseil de surveillance peut être convoquée par chacun de ses membres ou par le Gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de surveillance sera communiquée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence figurera dans l'avis de convocation à la réunion. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il n'y a pas lieu d'établir des convocations spéciales pour les réunions qui se tiendront à des dates et en des lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de surveillance.

Le président du Conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence, le Conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du Conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de surveillance par l'intermédiaire d'un autre membre qu'il aura désigné pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les extraits desdits procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront dûment signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre est tenu d'approuver ladite décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Ladite approbation doit être confirmée par écrit et tous ces documents constitueront conjointement l'acte qui attestera de l'adoption de ladite décision.

Un membre du Conseil de surveillance est habilité à participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

## F. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que la validité de toute résolution est subordonnée à l'approbation du Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant sur sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander au conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation à l'assemblée, le premier lundi du mois de juin à 10:30 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation correspondants. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires.

Toute action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale des actionnaires. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra dès lors se tenir sans avis ou publication préalable.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les questions traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les points requis par la loi) et les questions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour la prise en compte du quorum et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité, et de participer pleinement et activement à l'assemblée.

Tout actionnaire peut voter à l'aide de bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été fournis par la Société et qui devront à tout le moins indiquer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, comprendre trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre chacune des propositions soumise au vote en cochant la case appropriée ou encore d'exprimer une abstention.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus préalablement à la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les résolutions de toute assemblée des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque la question mise aux voix porte sur une modification des statuts, auquel cas la résolution sera adoptée à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées (uniquement si ladite majorité des deux tiers comprend une vote affirmatif des Actionnaires titulaires d'Actions ordinaires de classe A.



## G. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

L'assemblée générale des actionnaires ou le Gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le Gérant au plus tard dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, ledit état faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

## H. Modification des statuts de la société

**Art. 17.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous réserve de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans sa version amendée, sauf stipulation contraire des présents statuts.

## I. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

## J. Loi applicable et Traduction

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans sa version amendée.

**Art. 20.** En cas de contrariété entre la version anglaise et la version française des présents Statuts, la version anglaise fera foi.

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver tous documents et/ou mesures accessoires au Plan MIP.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date stipulée en tête des présentes.

Lecture commentée ayant été donnée à la partie comparante, connue du Notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domiciles, ladite partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. GAUZES, A. ALDINGER, Y. YANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2011. Relation: LAC/2011/18431. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 juin 2011.

Référence de publication: 2011077845/1557.

(110086339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

---

### **Excellencia Capital S.A. SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.558.

Il résulte de deux lettres de démission que:

- Madame Samia RABIA, administrateur de la Société, a démissionné de son mandat d'administrateur avec date d'effet au 28 février 2011; et

- Monsieur Germain GAUTHIER, administrateur de la Société, a démissionné de son mandat d'administrateur avec date d'effet au 20 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086140/15.

(110096873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Excellencia Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 147.861.

---

Il résulte de deux lettres de démission que:

- Madame Samia RABIA, administrateur de la Société, a démissionné de son mandat d'administrateur avec date d'effet au 28 février 2011; et

- Monsieur Germain GAUTHIER, administrateur de la Société, a démissionné de son mandat d'administrateur avec date d'effet au 20 octobre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086141/14.

(110096874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.848.

---

Avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Patrick Sganzerla, qui détient 124 parts sociales sur un total de 124 de la société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée a opéré les transferts suivants:

- 1 part sociale sur un total de 124 à Monsieur Steeve Simonetti, demeurant au 3, route de Thionville à F-57330 Hettange Grande.

- 29 parts sociales sur un total de 124 à Monsieur Ismaël Dian, demeurant au 34, rue Chanoine Gringoire à 8-6820 Florenville.

De telle sorte que Patrick Sganzerla ne détient désormais plus que 94 parts sociales de Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée sur un total de 124 et que Steeve Simonetti détient désormais 1 part sociale sur un total de 124 parts sociales et Ismaël Dian détient désormais 29 parts sociales sur un total de 124 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée

Patrick Sganzerla

*Gérant unique*

Référence de publication: 2011086155/23.

(110097076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**FPS Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.674.

---

Avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Patrick Sganzerla, qui détient 124 parts sociales sur un total de 124 de la société FPS Audit S. à r.l. a opéré les transferts suivants:

- 1 part sociale sur un total de 124 à Monsieur Steeve Simonetti, demeurant au 3, route de Thionville à F-57330 Hettange Grande.

- 29 parts sociales sur un total de 124 à Monsieur Ismaël Dian, demeurant au 34, rue Chanoine Gringoire à 8-6820 Florenville.

De telle sorte que Patrick Sganzerla ne détient désormais plus que 94 parts sociales de FPS Audit S.à r.l. sur un total de 124 et que Steeve Simonetti détient désormais 1 part sociale sur un total de 124 parts sociales et Ismaël Dian détient désormais 29 parts sociales sur un total de 124 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
FPS Audit S.à r.l.  
Patrick Sganzerla  
Gérant unique

Référence de publication: 2011086163/23.

(110097075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Golden Tulip MENA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.050.

---

Par résolutions signées en date du 30 mai 2011 l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Desmond Taljaard, avec adresse au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet au 31 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086170/13.

(110096767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**GT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.044.

---

Par résolutions signées en date du 30 mai 2011, l'associé unique a pris la décision d'accepter la démission de Desmond Taljaard, avec adresse au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet au 31 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086174/13.

(110096768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**GT Licensing Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.307.

---

Par résolutions prises en date du 30 mai 2011 l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Desmond Taljaard, avec adresse au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni de son mandat de Gérant, avec effet au 31 mai 2011.

2. Nomination de Pierre-Frédéric Roulot, avec adresse au Louvre Hotels, Village 5, 50, Place de l'Ellipse, CS 70050, 92081 La Défense Cedex, France au mandat de Gérant, avec effet au 31 mai 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011086175/15.

(110096769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**H Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 161.388.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2011*

L'assemblée accepte la démission de Stéphane Warnier de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer administrateur en son remplacement à compter de ce jour, son mandat prenant fin lors de l'assemblée devant se tenir en 2016:

- Monsieur Philippe Halb, né le 24 juillet 1965 à Sarreguemines (F), domicilié au 30, avenue du Président Wilson, F-75116 Paris

Monsieur Halb est également nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011086177/16.

(110096859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Hoche Partners Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 159.702.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011086197/11.

(110096741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Iona Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 154.103.

—  
Par résolution signée en date du 16 mai 2011, l'associé unique a décidé de nommer Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de Catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086204/13.

(110096773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**ICR Ingénieurs Conseils Réunis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3813 Schifflange, 33-39, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 50.858.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2011086207/14.

(110096956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Indosuez Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 51.862.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de  
l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2011*

Le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance.

La société Ernst & Young, domiciliée au 7, Parc D'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est réélue Commissaire aux Comptes pour une nouvelle année.

*Pour la société*

INDOSUEZ CAPITAL LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011086212/14.

(110097003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**International Participation Company (Iparco) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 27.941.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée  
générale ordinaire tenue le 15 avril 2011*

Messieurs Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et Gérard VAN ROOIJEN, adresse au 10A Reesinghelaan, B-9990 Maldegem, et la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

*Pour la société*

INTERNATIONAL PARTICIPATION COMPANY (IPARCO) S.A., SPF

Référence de publication: 2011086221/17.

(110097001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**ISR S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 147.195.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2011*

L'actionnaire unique de la société ISR S.A. Holding a décidé que:

- M. Hervé Coque est révoqué comme administrateur unique de la société
  - M. Laurent Samson, né le 20.03.1979 à Laxou, demeurant professionnellement à 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, et
  - M. Georges Majerus, né le 08.07.1965 à Dudelange, demeurant professionnellement à 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
- sont nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Hervé Coque pour une période de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

La société sera engagée par la signature conjointe de ces deux administrateurs.

*Administrateur*

Référence de publication: 2011086224/18.

(110096968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**J.L. Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.  
R.C.S. Luxembourg B 139.070.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011086226/11.

(110096739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**KBC Life Fund Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.312.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 20 juin 2011*

- La cooptation de Monsieur Johan Lema demeurant 2 avenue du Port B-1080 Bruxelles en remplacement de Monsieur Antoon Termote est ratifiée. Son mandat est reconduit jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Le mandat de la société Ernst & Young, Société Anonyme, 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en qualité de Commissaire aux comptes, est renouvelé pour une nouvelle période statutaire de 1 an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour KBC Life Fund Management

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011086233/18.

(110096841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Linec Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.085.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28.04.2004.*

Suivant décision des associés le siège social de la société est établi de fait au 16, Val Ste Croix, L-1370 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086254/11.

(110096750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Luxeco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 juin 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Bruce Grossman Fleishman, Administrateur A, Président;
- Monsieur Walter Ronchetti, Administrateur A, Vice-président;
- Monsieur Jorge Tirado, Administrateur A;
- Madame Marie-Anne Back; Administrateur B;
- Monsieur Marc Koeune, Administrateur B;
- Monsieur Jean-Yves Nicolas, Administrateur B;
- Monsieur Stéphane Sabella, Administrateur B.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011086261/21.

(110097023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Mangusta Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 130.791.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2011 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Luc BRAUN, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Signature.

Référence de publication: 2011086271/14.

(110096997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Black Tie Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 157.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62112 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086280/10.

(110096893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Morro Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 151.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011086282/11.

(110096740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Orion Master III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011086304/10.

(110097007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Marina Bay S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 143.351.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 16 avril 2011 que Mme Carla CANOVA-PIROGALLI, retraitée, demeurant au 12, Via Simen, CH-6830 Chiasso, Suisse, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fabrizio CODONI, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011086272/14.

(110097081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Partim International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 41.358.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des  
Actionnaires de la société tenue au siège social le 16 juin 2010*

L'Assemblée, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Steve van den Broek et Monsieur Karel Heeren de leur poste d'administrateur de la société, décide de nommer Monsieur Cyrille Vallée, administrateur de sociétés, né le 12 août 1977 à Thionville (France), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et Monsieur Jérémy Lequeux, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012.

L'Assemblée, après avoir pris acte de la démission de AACO de son poste de commissaire aux comptes de la société, décide de nommer CG Consulting, ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086314/20.

(110097030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Pharmacos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.153.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086323/10.

(110096941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**PEC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.572.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'associé  
unique de la Société tenue en date du 27 mai 2011*

En date du 27 mai 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Claude NIEDNER, né le 15 octobre 1966 à Karlsruhe, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

CB Richard Ellis Investors Open-Ended GP S.à r.l.

Monsieur Daniel LAURENCIN

Madame Lieve BREUGELMANS

Monsieur Claude NIEDNER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 juin 2011.

PEC Holdings S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2011086318/24.

(110096969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Pierre Production S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 86.783.

—  
*Beschluss der Verwaltungsratssitzung vom 23. Mai 2011*

Herr Joseph HOBSCHEID tritt von seiner Funktion als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung zurück. Der Verwaltungsrat stimmt diesem Rücktritt zu.

Der Verwaltungsrat schlägt der anschliessenden Generalversammlung Frau Sylviane COURTOIS, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, als neues Mitglied des Verwaltungsrates vor. Frau Courtois soll das Amt bis zur Generalversammlung im Jahre 2013 bekleiden. Der Verwaltungsrat stimmt der Kooptierung zu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Référence de publication: 2011086326/16.

(110096911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**PMB Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 110.519.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2011*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011086327/13.

(110096860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Ranium International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 79.411.

—  
Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2009 déposé le 22/03/2010 n° L100040414) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086338/10.

(110096928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 102.358.

—  
EXTRAIT

Il résulte de plusieurs contrats de transferts de parts sociales, entrés en vigueur, en date du 19 avril 2011, que Primopiso Acquisition Sàrl, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de

Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 157.942, ci-après nommé le «cédant», a transféré 6.872 parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société aux personnes suivantes:

M. Pietro Bortoluzzi . . . . .	485 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. José Luis Calvo . . . . .	789 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Emilio Esteban . . . . .	2.084 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. José Luis Gabella . . . . .	724 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Oto Herrmann . . . . .	507 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Emilio Onate . . . . .	789 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Angel Yagüe . . . . .	724 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Marc Bruneau . . . . .	160 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Claude Torrente . . . . .	305 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Jean-Pierre Maier . . . . .	305 parts sociales ordinaires de catégorie A

Depuis le 19 avril 2011, les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associés	Nombres de parts sociales
Primopiso Acquisition Sàrl . . . . .	50.000 parts sociales ordinaires de catégorie A 83.506 parts sociales ordinaires de catégorie B
M. Pietro Bortoluzzi . . . . .	485 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. José Luis Calvo . . . . .	789 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Emilio Esteban . . . . .	2.084 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. José Luis Gabella . . . . .	724 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Oto Herrmann . . . . .	507 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Emilio Onate . . . . .	789 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Angel Yagüe . . . . .	724 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Marc Bruneau . . . . .	192 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Claude Torrente . . . . .	825 parts sociales ordinaires de catégorie A
M. Jean-Pierre Maier . . . . .	825 parts sociales ordinaires de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2011.

*POUR RCR INDUSTRIAL FLOORING S.À R.L.*  
SGG SA.  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2011086342/43.

(110096747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Reckitt Benckiser Investments (N°6), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62077 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086345/10.

(110096783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Ronndriesch 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.773.

En date du 17 juin 2011, Maître Pierre Berna a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ronndriesch 4 SA*

Référence de publication: 2011086351/10.

(110096805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**Sofidec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.780.

—

Avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011, il a été opéré le transfert de parts sociales suivant:

L'associé Patrick Sganzerla, qui détient 124 parts sociales sur un total de 124 de la société Sofidec S. à r.l. a opéré les transferts suivants:

- 1 part sociale sur un total de 124 à Monsieur Steeve Simonetti, demeurant au 3, route de Thionville à F-57330 Hettange-Grande.

- 29 parts sociales sur un total de 124 à Monsieur Ismaël Dian, demeurant au 3A, rue Chanoine Gringoire à 8-6820 Florenville.

De telle sorte que Patrick Sganzerla ne détient désormais plus que 94 parts sociales de Sofidec S.à r.l. sur un total de 124 et que Steeve Simonetti détient désormais 1 part sociale sur un total de 124 parts sociales et Ismaël Dian détient désormais 29 parts sociales sur un total de 124 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Sofidec S.à r.l.

Patrick Sganzerla

Gérant

Référence de publication: 2011086367/23.

(110097074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Spilform S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.368.

—

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 21 juin 2011*

Le 21 Juin 2011, les Actionnaires de Spilform S.A. ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- de confirmer le renouvellement du mandat d'Administrateur de Luxembourg Corporation Company S.A., dont le siège social est situé 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;

- de confirmer le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de CAS Services S.A., dont le siège social est situé 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en 2016;

Luxembourg, le 21 Juin 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011086371/20.

(110097085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Summer Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 1.500.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.002.

—

Par résolutions signées en date du 16 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 57, Berkeley Square, bâtiment Landstowne House, W1J 6ER Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011

2. Nomination de Erica Herberg, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet au 13 mai 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086374/15.

(110096772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Solvadis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.067.800,00.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 44, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 111.081.

---

I. L'adresse du gérant Andreas Augustin a changé et se trouve à présent au 25, Lipowskystrasse, 81373 Munich, Allemagne

II. Par résolutions prises en date du 14 juin 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, Route d' Esch, L-1014 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Acceptation de la démission de Michael Schöber, avec adresse au 1, Koenigsberger Str, 60487 Frankfurt am Main, Allemagne de son mandat de gérant, avec effet immédiat

3. Acceptation de la démission de Andreas Augustin, avec adresse au 25, Lipowskystrasse, 81373 Munich, Allemagne de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086391/20.

(110096766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**SOUTHINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.543.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011086395/12.

(110096738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**SRE Consulting S.A., Société Anonyme,  
(anc. Strategic Real Estate Consulting S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.738.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086398/11.

(110096954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

---

**Speedquest Finance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 134.340.

—  
*Extrait du contrat de cession de  
parts sociales en date du 1<sup>er</sup> mars 2011*

Conformément au contrat de cession de parts sociales du 1<sup>er</sup> mars 2011:

M. Marcel GENADRY, né le 18 janvier 1956 à Beyrouth, demeurant à B-1180 Bruxelles (Belgique), rue Général Lotz 103/20 a cédé VINGT CINQ (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée SPEEDQUEST FINANCE à M. Dirk VERCRUYSEN, né le 23 mars 1961 à Sint-Niklaas, demeurant à B-2920 Kaimthout - Beauvoislaan 50.

M. Emmanuel CUKROWICZ, né le 21 novembre 1971 à Anvers, demeurant à B-1180 Bruxelles, Avenue du Gui, 40 a cédé VINGT CINQ (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée SPEEDQUEST FINANCE à M. Walter SYMONS, né le 14 janvier 1954 à Gent, demeurant à B-9779 Kruishoutem, 't Leetghoek 2.

Suite aux cessions, le capital social de SPEEDQUEST FINANCE se compose comme suit:

Marcel GENADRY: VINGT CINQ (25) parts sociales.

Dirk VERCRUYSEN: VINGT CINQ (25) parts sociales.

Emmanuel CUKROWICZ: VINGT CINQ (25) parts sociales.

Walter SYMONS: VINGT CINQ (25) parts sociales.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011086396/23.

(110096792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

**ChemCore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.934.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of June

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Chemcore S.A.", a "société anonyme" (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 57 934, incorporated by deed acted on the 28<sup>th</sup> day of January 1997, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 240 of May 16, 1997 whose articles of association have been amended for the last time by deed of the 24<sup>th</sup> day of August 2007, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2299 of October 13, 2007.

The meeting is presided by Mrs Flora Gibert, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Sara Lecomte residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 24,878 (twenty-four thousand eight hundred and seventy eight) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

- 1.- Cancellation of the nominal value of the shares;
- 2.- Conversion of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States dollars (USD) according to the exchange rate applicable on December 31, 2010 with retroactive effect as at January 1, 2011;
- 3.- Conversion of all accounts in the books of the Company from Euros (EUR) into United States dollars (USD) according to the exchange rate applicable on December 31, 2010;
- 4.- Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.17 (seventeen cents of United States dollars) by contribution in cash, so as to raise it from its present amount of USD 332,419.83 (three hundred thirty-two thousand

four hundred nineteen United States dollars and eighty-three cents) to USD 332,420 (three hundred thirty-two thousand four hundred twenty United States dollars), without issue of new shares;

5.- Amendment of article 3 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action;

6.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to cancel the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The meeting decides to convert the share capital of the Company from Euros (EUR) to United States dollars (USD), with retroactive effect as at January 1, 2011, so that the capital of two hundred forty eight thousand seven hundred eighty Euros (EUR 248,780) divided into twenty four thousand eight hundred seventy eight (24,878) shares is converted, at an exchange rate applicable on December 31, 2010, i.e. one euro (EUR 1) for one point three three six two dollars (USD 1.3362) into three hundred thirty two thousand four hundred nineteen United States dollars and eighty three cents (USD 332,419.83).

*Third resolution*

The meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from Euros (EUR) to United States dollars (USD)

*Fourth resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.17 (seventeen cents of United States dollars), by contribution in cash of said amount so as to raise it from its present amount of USD 332,419.83 (three hundred thirty-two thousand four hundred nineteen United States dollars and eighty-three cents) to USD 332,420 (three hundred thirty-two thousand four hundred twenty United States dollars), without issue of new shares.

The sum of USD 0.17 (seventeen cents of United States dollars), is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to amend article 3 of the Articles of Association to read as follows:

**" 3. Capital.**

**3.1 Subscribed share capital**

The subscribed share capital of the Company is USD 332,420 (three hundred thirty two thousand four hundred twenty United States dollars) represented by 24,878 (twenty four thousand eight hundred seventy eight) shares without any nominal value, each carrying one voting right in the General Meeting of Shareholders."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la version en langue française:**

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Chemcore S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57 934, constituée suivant acte reçu le 28 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 240 du 16 mai 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 24 août 2007 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2299 du 13 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, demeurant à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, demeurant à 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 24.878 (vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-huit) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

- 1.- Annulation de la valeur nominale des actions;
- 2.- Conversion du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) au taux de change applicable au 31 décembre 2010 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011;
- 3.- Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD);
- 4.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 0,17 (dix-sept cents de dollars), par apport en numéraire, pour le porter de son montant actuel de USD 332.419,83 (trois cent trente-deux mille quatre cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-trois cents) à USD 332.420 (trois cent trente-deux mille quatre cent vingt dollars) sans émission de nouvelles actions;
- 5.- Modification afférente de l'article 3 des statuts;
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de la Société de EUR en USD, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011, de façon à ce que le capital de deux cent quarante-huit mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 248,780), divisé en vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-huit (24.878) actions est converti au taux applicable au 31 décembre 2010, c'est-à-dire un euro (EUR 1) pour un virgule trois trois six deux dollars (USD 1,3362), en trois cent trente-deux mille quatre cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-trois cents (USD 332.419,83).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 0,17 (dix-sept cents de dollars), pour le porter de son montant actuel de USD 332.419,83 (trois cent trente-deux mille quatre cent dix-neuf dollars et quatre-vingt-trois cents) à USD 332.420 (trois cent trente-deux mille quatre cent vingt dollars) sans émission d'action nouvelle.

La somme de USD 0,17 (dix-sept cents de dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Cinquième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**" 3. Capital.**

**3.1. Capital social souscrit**

Le capital social souscrit de la Société s'élève à USD 332.420 représenté par 24.878 (vingt-quatre mille huit cent soixante-dix-huit) actions sans désignation de valeur nominale, chacune assorties d'un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27353. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086555/141.

(110097737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**Kingsberry S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.242.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090398/9.

(110101284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Kiowatt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 23, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.047.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090399/9.

(110101509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Carmarguen Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.705.

Le Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011090279/9.

(110101233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---

**Electro Kontakt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle Mierscherbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 36.751.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30/06/2011.

*Pour la société*

C.F.N. GESTION S.A

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011090316/17.

(110102153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

---